

# BILAN INTERMÉDIAIRE 2016-2021

Présentation détaillée



AAA.lu



L'ÉLU



iNDR

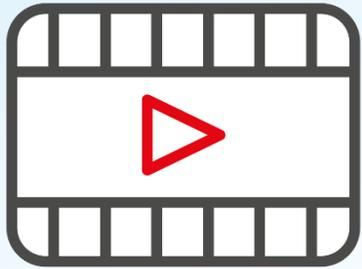


VISION  
ZER RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

Février 2022

# INFOGRAPHIE DU BILAN INTERMÉDIAIRE DE LA VISION ZERO

Visualisez également la version abrégée du bilan intermédiaire de la VISION ZERO



-  Infographie du bilan intermédiaire de la VISION ZERO – Version 
-  Infographie du bilan intermédiaire de la VISION ZERO – Version 

# MOT DES PRÉSIDENTS DE L'AAA, DE L'UEL ET DE L'INDR

## Extrait

Pour les initiateurs, aucune situation de danger, aucun risque, ne sont acceptables sur le lieu du travail. Conscients que derrière chaque chiffre, se cache un drame humain, un avenir compromis, des rêves brisés, l'éradication des souffrances humaines causées par les accidents du travail est le seul objectif possible.

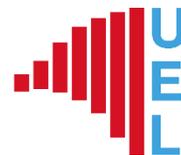
La VISION ZERO est une démarche d'amélioration continue qui vise à encore mieux sensibiliser et former nos salariés à un comportement sûr et responsable et fait appel au leadership de nos dirigeants d'entreprises. Elle transmet un signal fort de responsabilité individuelle et collective partagée. Le slogan « Ensemble, grâce à une culture de prévention » a ici toute sa valeur. Continuons ensemble dans cette direction!



Vers le document complet (annexe)



**Claude Seywert**  
Président de l'AAA



**Michel Reckinger**  
Président de l'UEL



**Marc Lauer**  
Président de l'INDR

# SOMMAIRE

## 1. STRATÉGIE NATIONALE VISION ZERO

## 2. BONNES PRATIQUES ET COMMUNICATION AVEC LES ENTREPRISES

### 2.1 CAMPAGNES CROSS-MÉDIA

### 2.2 ADHÉSION DES ENTREPRISES À LA VISION ZERO

### 2.3 FORUM DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

### 2.4 PRIX NATIONAL SÉCURITÉ-SANTÉ AU TRAVAIL

### 2.5 CONFÉRENCES

### 2.6 SEMAINE SÉCURITÉ-SANTÉ – SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

### 2.7 CAMPAGNE « TRAJET, SÉCURISATIONS-LE »

## 3. OUTILS À DISPOSITION DES ENTREPRISES

### 3.1 CONSEIL

### 3.2 LABELS

### 3.3 PUBLICATIONS

## 4. SYSTÈME BONUS-MALUS DE L'AAA

## 5. EVOLUTION DES CHIFFRES-CLÉS

## 6. ACTIONS ET TÉMOIGNAGES DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATIONALE ET DES PARTENAIRES

## 7. CONCLUSION

## ANNEXES

### MOT DES PRÉSIDENTS DE L'AAA, DE L'UEL ET DE L'INDR

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INITIATEURS DE LA VISION ZERO

# INITIATEURS DE LA VISION ZERO



L'Association d'assurance accident (AAA) est un établissement public chargé de la prévention et l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.



L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) représente les entreprises luxembourgeoises du secteur privé à l'exception du secteur primaire et regroupe les chambres professionnelles et les fédérations d'employeurs du Grand-Duché.



L'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) est l'acteur de référence de la RSE au Luxembourg. L'INDR a deux pôles d'activité : promouvoir la RSE au Luxembourg et offrir un accompagnement complet aux entreprises.



Vers l'annexe avec les informations supplémentaires sur les initiateurs de la VISION ZERO



Mot des présidents de l'AAA, de l'UEL et de l'INDR

1. **Stratégie nationale VISION ZERO**
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

# 1. STRATÉGIE NATIONALE VISION ZERO

# ORIGINES



Dupont de Nemours  
Précurseur du concept  
« Vision Zéro »

États-Unis, 19<sup>e</sup> siècle

Concept « zéro accident »  
en sécurité routière

Suède, années 90

Annonce d'un nouveau  
concept de prévention de  
l'ISSA lors du congrès  
mondial à Francfort

Francfort, 2014

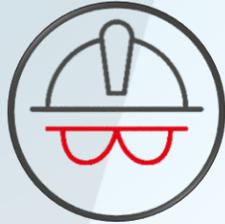
Signature de la Charte  
nationale VISION ZERO

Luxembourg,  
le 24.03.2016

Lancement de la  
campagne mondiale  
« Vision Zero Global »  
lors du congrès mondial  
de l'ISSA à Singapour

Singapour,  
le 04.09.2017

# LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA PRÉVENTION



DES ACCIDENTS  
DU TRAVAIL



DES ACCIDENTS  
DE TRAJET



DES MALADIES  
PROFESSIONNELLES



# LANCEMENT OFFICIEL

Lors de la 10<sup>ème</sup> édition du Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail en date du 24 mars 2016, la stratégie nationale VISION ZERO, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, a été officiellement lancée.

Présentation du concept de la VISION ZERO et signature officielle de la Charte nationale de la VISION ZERO lors de la séance académique du Forum.



Vidéo de lancement de la VISION ZERO - Sécurité-Santé au travail. Tous concernés !



# CHARTRE NATIONALE VISION ZERO (2016-2022)

CHARTRE NATIONALE  
POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ  
ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

**VISION  
ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!

24.03.2016

## CHARTRE NATIONALE

**VISION  
ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

### POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

- vu le Congrès mondial en 2014 de l'Association internationale de la sécurité sociale qui a étendu le concept «VISION ZERO» à la globalité des accidents du travail, y compris les accidents de trajet et les maladies professionnelles,
- vu la Charte nationale de la sécurité routière du 31 mars 2015, signée par tous les membres du Gouvernement,
- vu le partenariat en matière de prévention des accidents de la route liés au travail du 1<sup>er</sup> octobre 2015 entre le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises,
- vu l'engagement des parties impliquées à l'initiative de l'Association d'assurance accident, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises,

et

- considérant que malgré les améliorations constatées en termes de statistiques des accidents liés au travail, la diminution du taux de fréquence de ces accidents se fait à un rythme moins soutenu que par le passé,
- considérant que les accidents liés au travail génèrent des tragédies humaines et familiales incalculables,
- considérant que l'impact socio-économique des accidents liés au travail sur les entreprises et sur la société est substantiel,
- considérant que tout accident est évitable et qu'aucun risque n'est acceptable sur le lieu du travail,
- considérant que l'investissement dans la prévention a des effets bénéfiques pour les entreprises et pour la société,
- considérant que la prévention des accidents liés au travail relève d'une volonté commune et d'une responsabilité partagée entre les entreprises, les salariés, le Gouvernement et toutes les parties prenantes,
- considérant qu'un nouvel élan est nécessaire pour faire davantage baisser le taux des accidents liés au travail,
- convaincus que le seul objectif admissible ne peut être que la «VISION ZERO», c'est-à-dire zéro mort, zéro blessé grave,

Les signataires de la Charte nationale souscrivent à une approche commune et intégrée qui adhère à la «VISION ZERO», dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

Pour la période de 2016 à 2022, les signataires poursuivent les objectifs suivants :

- prise de conscience des décideurs, des délégués à la sécurité et à la santé, plus généralement de tous les salariés et de tous les autres acteurs impliqués des avantages qu'offre une approche systémique voire intégrée de la sécurité et de la santé au travail,
  - adhérer aux 7 règles d'or de la «VISION ZERO» :
    - faire preuve de leadership et d'exemplarité en matière de sécurité et de santé au travail.
    - analyser de manière systématique tous les risques et dangers.
    - mettre en place un programme d'amélioration continue doté d'objectifs mesurables.
    - veiller à une organisation systématique des aspects touchant à la sécurité et à la santé au travail en insistant sur la clarté des consignes,
    - investir dans la participation active et la responsabilisation des salariés,
    - coordonner leurs actions et renforcer leurs synergies pour promouvoir les objectifs de la Charte nationale, sensibiliser les entreprises et les salariés et faciliter l'accès aux bonnes pratiques.
  - diminution de 20% du taux de fréquence nationale, tous secteurs confondus, des accidents liés au travail par rapport à 2014 (taux de fréquence de 5,37%), en dirigeant un effort particulier aux secteurs à risques les plus élevés,
  - à moyen et long terme, l'objectif de la «VISION ZERO» demeure la diminution continue du nombre des accidents graves et mortels, c'est-à-dire zéro mort, zéro blessé grave.
- Pour atteindre ces objectifs nationaux, les signataires s'engagent à :
- mettre en œuvre des plans d'actions individuels qui tiennent compte des 4 principes de la «VISION ZERO» selon lesquels
    - la vie est un bien non négociable,
    - l'homme est failliable,
    - l'homme a des limites de tolérance,
    - chacun a droit à un lieu de travail sain et sécurisé.

Luxembourg, le 24 mars 2016

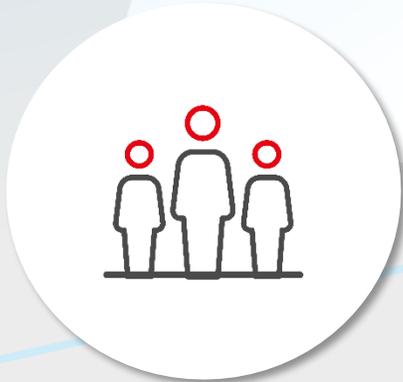
## SIGNATAIRES



Acte de signature de la Charte nationale VISION ZERO (vidéo)

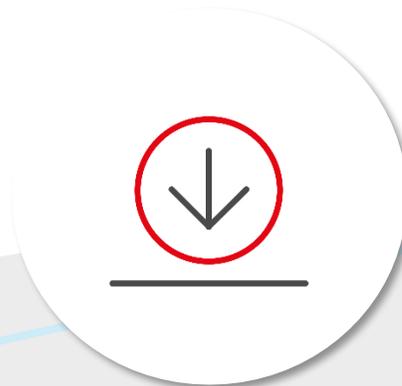
# OBJECTIFS NATIONAUX

PRISE  
DE CONSCIENCE



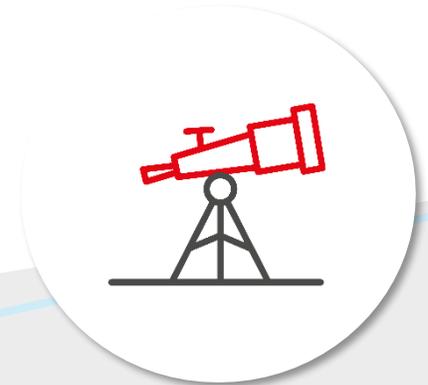
TOUS RESPONSABLES,  
TOUS CONCERNÉS

DIMINUTION  
DU TAUX DE FRÉQUENCE



20%  
SUR 7 ANS

VISION À MOYEN  
ET LONG TERME



MORT  
BLESSÉ GRAVE

# ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Les signataires de la Charte nationale souscrivent à une approche commune et intégrée qui adhère à la VISION ZERO, dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

Vers les témoignages et actions des signataires:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité sociale



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Fonction publique

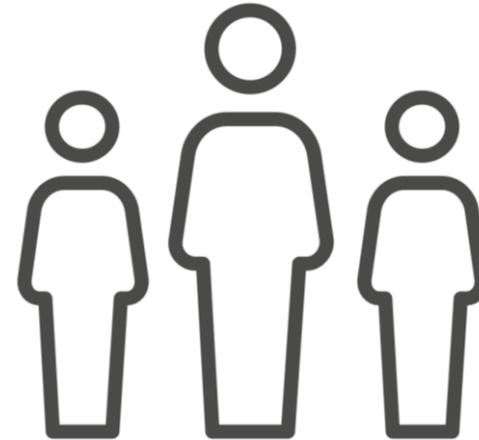


LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

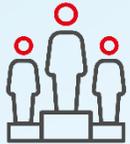


# 4 PRINCIPES DE LA VISION ZERO

1. La vie est un bien non négociable
2. L'homme est faillible
3. L'homme a des limites de tolérance
4. Chacun a droit à un lieu de travail sain et sécurisé



# LES 7 RÈGLES D'OR DE LA VISION ZERO



1. FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP –  
MONTRER SON ENGAGEMENT



2. IDENTIFIER LES DANGERS –  
ÉVALUER LES RISQUES



3. DÉFINIR LES OBJECTIFS –  
ÉLABORER DES PROGRAMMES



4. GARANTIR UN SYSTÈME SÛR ET SAIN –  
ÊTRE ORGANISÉ



5. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ  
SUR LES MACHINES, LES ÉQUIPEMENTS  
ET LES LIEUX DE TRAVAIL



6. AMÉLIORER LES QUALIFICATIONS –  
DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES



7. INVESTIR DANS LA PERSONNE –  
MOTIVER PAR LA PARTICIPATION



# LES 7 RÈGLES D'OR DE LA VISION ZERO

L'Association internationale de la sécurité sociale (ISSA) a élaboré le concept des 7 règles d'or.



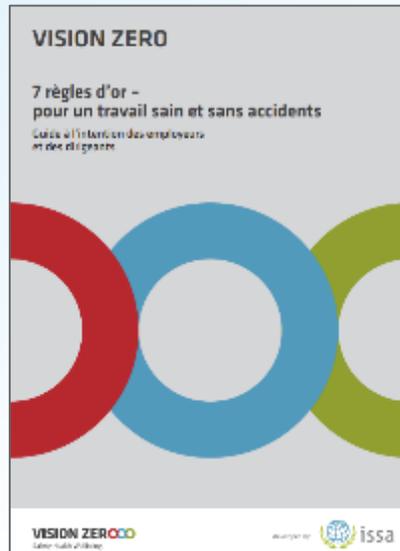
Ces 7 règles d'or permettent de développer une culture de prévention en entreprise. Elles portent sur la sécurité, la santé et le bien-être au travail.

Le concept des 7 règles d'or est flexible et s'adapte :

- à tout lieu de travail
- à tout secteur d'activité
- à toute taille d'entreprise
- à toute région et tout pays

# OUTILS DES 7 RÈGLES D'OR DE LA VISION ZERO

Les guides suivants sont mis à la disposition des entreprises :



 7 règles d'or de la VISION ZERO



 Les indicateurs proactifs

 Infographie expliquant les 7 règles d'or de la VISION ZERO (vidéo)

# OUTILS DES 7 RÈGLES D'OR DE LA VISION ZERO



Formations 7 règles d'or :

« Les 7 règles d'or de la VISION ZERO ou comment promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et santé au travail » (2 jours)

« Les 7 règles d'or de la VISION ZERO pour les chefs d'entreprise - Safety Leadership Engagement » (demi-journée)

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. **Bonnes pratiques et communication avec les entreprises**
  - 2.1 Campagnes cross-média
  - 2.2 Adhésion des entreprises à la VISION ZERO
  - 2.3 Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail
  - 2.4 Prix national sécurité-santé au travail
  - 2.5 Conférences
  - 2.6 Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction
  - 2.7 Campagne « Trajet – Sécurisations-le »
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

## 2. BONNES PRATIQUES ET COMMUNICATION AVEC LES ENTREPRISES



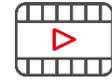
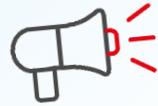
1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises

### 2.1 Campagnes cross-média

- 2.2 Adhésion des entreprises à la VISION ZERO
- 2.3 Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail
- 2.4 Prix national sécurité-santé au travail
- 2.5 Conférences
- 2.6 Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction
- 2.7 Campagne « Trajet, sécurisons-le »

3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

# 2.1 CAMPAGNES CROSS-MÉDIA VISION ZERO



# 2017 1<sup>ÈRE</sup> CAMPAGNE

**VISION ZERO**  
RISQUES ACCIDENTS MORTS  
www.visionzero.lu  
visionzerolu

JOSY VICTIME D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL

ENTREPRISES, ENGAGEZ-VOUS!  
www.visionzero.lu

**« UN ACCIDENT DU TRAVAIL :  
UNE ÉPREUVE AU QUOTIDIEN »**

Réduisons ensemble le nombre et la gravité des accidents du travail et de trajet, et des maladies professionnelles. Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, engagez-vous.

**Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!**

Les initiateurs de la VISION ZERO: AAA.lu UEL INDR

**VISION ZERO**  
RISQUES ACCIDENTS MORTS  
www.visionzero.lu  
visionzerolu

CINDY VICTIME D'UN ACCIDENT DE TRAJET

ENTREPRISES, ENGAGEZ-VOUS!  
www.visionzero.lu

**« UN ACCIDENT DE TRAJET  
A BOULEVERSÉ MA VIE »**

Réduisons ensemble le nombre et la gravité des accidents du travail et de trajet, et des maladies professionnelles. Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, engagez-vous.

**Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!**

Les initiateurs de la VISION ZERO: AAA.lu UEL INDR

**VISION ZERO**  
RISQUES ACCIDENTS MORTS  
www.visionzero.lu  
visionzerolu

PEDRO VICTIME D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL

ENTREPRISES, ENGAGEZ-VOUS!  
www.visionzero.lu

**« UN ACCIDENT DU TRAVAIL  
M'A BLESSÉ À VIE »**

Réduisons ensemble le nombre et la gravité des accidents du travail et de trajet, et des maladies professionnelles. Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, engagez-vous.

**Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!**

Les initiateurs de la VISION ZERO: AAA.lu UEL INDR

# 1<sup>ÈRE</sup> CAMPAGNE



Lancement officiel de la campagne par une conférence de presse, le 19 juin 2017.

Campagne nationale pour la prévention des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

Cible: les salariés, les jeunes travailleurs, les futurs travailleurs, mais aussi les dirigeants, les travailleurs désignés et délégués à la sécurité.

But: sensibiliser les entreprises et les motiver à s'engager en matière de sécurité et de santé au travail en mettant en place une culture de prévention.

Campagne cross-média

- Radio et cinéma
- Présence web (Landing Page, Banners...)
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube, Twitter)
- OOH (Out of home)
- Presse

# 1ÈRE CAMPAGNE

## Témoignages d'accidents du travail / de trajet :

- Situations réelles et messages forts.
- Témoignages de personnes réelles, qui ont été victime d'un accident du travail ou de trajet

Témoignages de Josy, Cindy et Pedro

The image displays three video thumbnails for the 'VISION ZERO' campaign. Each thumbnail features a person's portrait and a text overlay. The thumbnails are arranged horizontally and are decorated with film strip icons and mouse cursor icons.

**Thumbnail 1 (Left):** Features Josy, a man with glasses. The text overlay reads: « UN ACCIDENT DU TRAVAIL : UNE ÉPREUVE AU QUOTIDIEN ». A circular call to action says: ENTREPRISES, ENGAGEZ-VOUS! www.visionzero.lu.

**Thumbnail 2 (Middle):** Features Cindy, a woman. The text overlay reads: « UN ACCIDENT DE TRAJET A BOULEVERSÉ MA VIE ». A circular call to action says: ENTREPRISES, ENGAGEZ-VOUS! www.visionzero.lu.

**Thumbnail 3 (Right):** Features Pedro, a man with a beard. The text overlay reads: « UN ACCIDENT DU TRAVAIL M'A BLESSÉ À VIE ». A circular call to action says: ENTREPRISES, ENGAGEZ-VOUS! www.visionzero.lu.

Each thumbnail includes the 'VISION ZERO' logo (ZÉRO ACCIDENTS MORTS) and the website www.visionzero.lu. At the bottom of each thumbnail, it says 'Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!' and lists the logos of AAA.lu, UEL, and INDR.

# 1ÈRE CAMPAGNE – 00H



# 2021

## 2ÈME CAMPAGNE



**UN ACCIDENT DU TRAVAIL PEUT ÊTRE...**

- des employés formés
- une équipe compétente
- du matériel approprié
- un arrêt de travail indéfini
- la fin d'une carrière
- du retard dans le projet

**ÉVITÉ!**

Ensemble, grâce à une culture de prévention.

Adhérez à la **VISIONZERO.lu**  
Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!

**VISION ZERO** RISQUES ACCIDENTS MORTS  
AAA.lu INDR



**UN ACCIDENT DU TRAVAIL PEUT ÊTRE...**

- des employés formés
- une équipe compétente
- du matériel approprié
- un arrêt de travail indéfini
- la fin d'une carrière
- du retard dans le projet

**ÉVITÉ!**

Ensemble, grâce à une culture de prévention.

Adhérez à la **VISIONZERO.lu**  
Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!

**VISION ZERO** RISQUES ACCIDENTS MORTS  
AAA.lu INDR

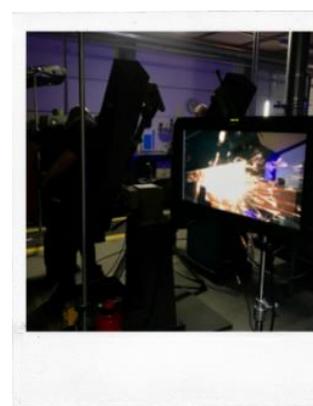
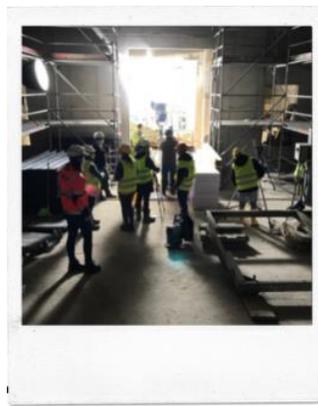


# 2ÈME CAMPAGNE

Le concept de la campagne est de lister les conséquences possibles d'un accident du travail respectivement d'un poste de travail mal adapté dans trois secteurs exemplaires : la construction, l'industrie et l'administration

Les 3 spots, filmés sur les sites réels d'entreprises engagées en matière de sécurité-santé au travail, sont suggestifs et expliquent le but de la VISION ZERO : « **Un accident du travail peut être ÉVITÉ, ensemble, grâce à une culture de prévention** ».

Ces spots étaient à l'affiche dans les cinémas, sur RTL Télé Lëtzebuerg et sur les réseaux sociaux. Les visuels de la campagne sont publiés sur divers supports en ligne et en version imprimée. La campagne sera continuée en 2022 avec une présence accrue à la radio et en out-of-home.

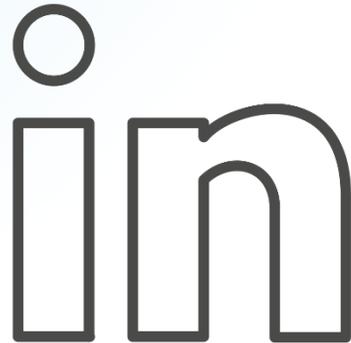


# RÉSEAUX SOCIAUX ET NEWSLETTER

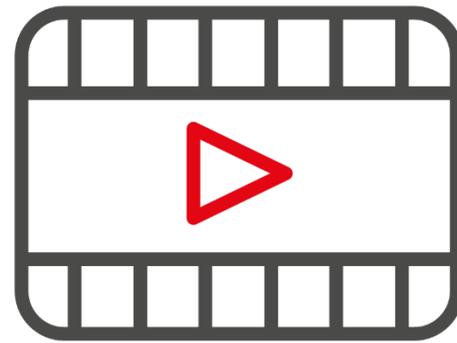
De nouvelles pages sur différents réseaux sociaux ont été créées et sont animées de manière hebdomadaire. Abonnez-vous à nos réseaux sociaux et à notre newsletter afin de rester informés sur nos actualités.



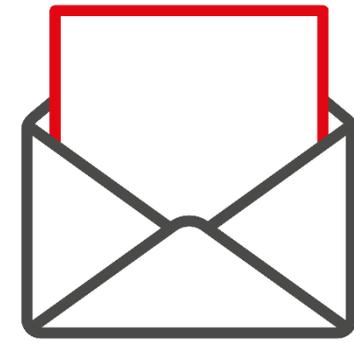
Facebook



LinkedIn



YouTube



Newsletter

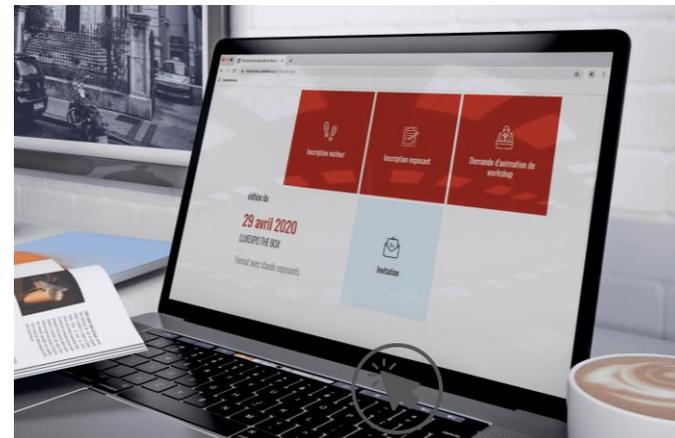
# SITE INTERNET DE LA VISION ZERO

Mise en ligne du site Internet pour le lancement officiel de la VISION ZERO (24.03.2016)

Plusieurs refontes majeures du site :

- Intégration des autres sites Internet: « forum », « trajet », « sécurité-santé », « label SGS »
- Nouveau contenu (médiathèque, boîte à outils)
- Nouvelles versions linguistiques du site
  - Site disponible actuellement en français, allemand et anglais
- Mise en place d'un espace entreprise

Refonte complète du site intégrant un nouveau layout et une nouvelle arborescence (10.2019)



# COMMUNIQUÉS DE PRESSE

De nombreux communiqués de presse ont été rédigés dans le cadre des campagnes médias, du Forum SST et du Prix National SST.



Luxembourg, le 19 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'IMPORTANCE DE LA SÉCURITÉ-SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Lancement de la campagne VISION ZERO et de la semaine de sensibilisation

Luxembourg – Le 12 juin 2017, l'Association d'assurance accident (AAA), en partenariat avec l'UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises) et l'INDR (Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises) a lancé la campagne VISION ZERO. La stratégie nationale VISION ZERO fait appel à une approche commune et intégrée, dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles. La Charte nationale VISION ZERO a été signée par les partenaires nationaux<sup>1</sup> à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition du Forum de la sécurité et de la santé au travail en date du 24 mars 2016. Du 19 au 22 juin, l'AAA, l'IFSB (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment) et l'ITM (Inspection du Travail et des Mines) organisent pour la toute première fois la « Semaine sécurité-santé au travail dans le secteur de la construction » pour les dirigeants, travailleurs désignés, délégués à la sécurité et salariés.

Trois mots d'ordre : sensibilisation, prévention, formation

L'objectif de cette campagne VISION ZERO traduit la volonté solidaire des partenaires nationaux à redynamiser la sécurité-santé au travail et à mobiliser toutes les parties prenantes : le gouvernement, les institutions, associations et surtout... les employeurs et salariés. Que dénonce la campagne ? 19 938<sup>1</sup> accidents du travail par an ! 59<sup>1</sup> accidents du travail par jour ! 11<sup>1</sup> accidents de trajet par jour ! (régime général, chiffres 2015) Basée sur l'idée que tous les accidents liés au travail peuvent être évités et qu'un monde sans accidents graves ni mortels est possible, la stratégie VISION ZERO repose sur les quatre principes suivants :

- la vie est un bien non négociable ;
- l'homme est faillible ;
- l'homme a des limites de tolérance ;
- chacun a droit à un lieu de travail sain et sécurisé.

<sup>1</sup> Les signataires de la charte nationale VISION ZERO sont : le Ministère de la Sécurité sociale, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministère de la Santé, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, le Ministère de l'Intérieur, les syndicats nationaux CGFP, LCGB et OGBL ainsi que les initiateurs de la charte, l'Association d'assurance accident, l'UEL et l'INDR.

Les initiateurs de la VISION ZERO :



Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!



## Romain Schneider a remis le prix Sécurité-Santé au Travail à « VOLTIGE BENELUX » et à « HUSKY Injection Molding Systems »

En date du 5 octobre 2020, le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, a remis le Prix national Sécurité et Santé au Travail, du volet « sécurité », aux lauréats VOLTIGE BENELUX et HUSKY Injection Molding Systems.

Le Forum sécurité-santé au travail, qui sert traditionnellement de plateforme pour la remise du Prix national sécurité-santé, prévu pour le 29 avril 2020, a dû être reporté suite à la pandémie liée au Covid-19. Les partenaires du Prix ont dès lors imaginé une remise en trois temps, d'une part pour honorer les bonnes pratiques des lauréats et, d'autre part, pour garantir le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Parmi les 21 candidatures déposées fin janvier 2020, 5 entreprises ont été primées dans les catégories « volet sécurité », « volet santé et bien-être », et « agent multiplicateur », selon des critères d'innovation, de prévention, d'efficacité, de pérennité et de transférabilité. Le jury était composé de représentants des partenaires et organisateurs (AAA, DSATE, ITM, UEL, INDR). Les trois Ministères partenaires sont ceux de la Santé, de la Sécurité sociale, et du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

La deuxième remise s'est déroulée en cercle restreint le 5 octobre à la Chambre de Commerce. Les deux lauréats du « volet sécurité » y ont reçu le Prix sécurité-santé au travail 2020 des mains de Monsieur Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale :

- **VOLTIGE BENELUX** pour son projet « Plan d'intervention de secours pour les travaux en hauteur » : Lors des travaux en hauteur avec l'utilisation du harnais, une formation préalable sur les mesures à prendre en cas d'évacuation et de secours est obligatoire. L'entreprise VOLTIGE BENELUX a créé, dans ce but, un outil de formation adapté, nommé « Plan d'intervention Secours Travaux en Hauteur » pour améliorer la sécurité du travailleur à secourir ainsi que celle du securiste. Ce plan d'intervention représente le protocole à appliquer au sauvetage d'un travailleur en hauteur en s'appuyant sur les 4 grandes actions du securiste « Protéger – Examiner – Faire Alerter ou Alerter – Secourir ».

Organisateurs du Prix national SST 2020 :



Communiqué de presse

## Lancement de la nouvelle campagne média : Un accident du travail peut être... EVITE!

Les initiateurs de la VISION ZERO, l'Association d'assurance accident, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises présentent la nouvelle campagne cross-média « Un accident du travail peut être... EVITE! » lancée en septembre 2021.

Le concept de la campagne est de lister les conséquences possibles d'un accident du travail respectivement d'un poste de travail mal adapté dans trois secteurs exemplaires : la construction, l'industrie et l'administration. Les 3 spots, filmés sur les sites réels d'entreprises engagées en matière sécurité-santé au travail, sont suggestifs et expliquent le but de la VISION ZERO : « Un accident du travail peut être EVITE, ensemble, grâce à une culture de prévention ». Ces spots sont à afficher dans les cinémas, sur RTL, Télé Lëtzebuerg et sur les réseaux sociaux. Les visuels de la campagne sont publiés sur divers supports en ligne et en version imprimée. La campagne sera continuée en 2022 avec une présence accrue à la radio et en out-of-home.

La VISION ZERO est une stratégie nationale pour la prévention des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles. Elle considère que tout accident est évitable sur le lieu du travail et que la prévention des accidents liés au travail relève d'une volonté commune et d'une responsabilité partagée entre les employeurs, les salariés, le gouvernement et les autres parties prenantes. Tout le monde est donc concerné par la sécurité et la santé au travail. La campagne poursuit un double objectif. En premier, elle vise le grand public, et donc aussi les entreprises et leurs dirigeants, les cadres dirigeants, travailleurs désignés et délégués à la sécurité. En second lieu, elle vise à sensibiliser les entreprises à renforcer leurs efforts en matière de sécurité et de santé au travail et à mettre en œuvre une culture de prévention. Le but est de développer la communauté d'entreprises qui souscrivent aux engagements de la VISION ZERO et contribuent ainsi à l'effort national. L'adhésion à la VISION ZERO leur permettra d'accroître leur visibilité à travers différents médias. A ce jour, la VISION ZERO compte déjà 214 entreprises engagées.

La stratégie nationale VISION ZERO viendra bientôt à terme (2014-2022). Un bilan intermédiaire sera présenté lors du Forum de la sécurité et de la santé au travail qui aura lieu le 23 novembre 2021 sous forme d'une conférence virtuelle et qui sera disponible en français, anglais et allemand. Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire gratuitement sur : [www.visionzero.lu/forum-sst/](http://www.visionzero.lu/forum-sst/). De nouveaux objectifs pour la continuation de la stratégie nationale seront fixés pour une période pluriannuelle et une analyse sectorielle est en cours afin de mieux cadrer ces objectifs.

Les détails de la nouvelle campagne média peuvent être consultés sur le site web [www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu) et sur les réseaux sociaux : Facebook et LinkedIn. Découvrez les 3 nouveaux spots ici : [YouTube](https://youtu.be/...).

Initiateurs de la VISION ZERO :



Communiqué

## FORUM DE LA SECURITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL 2021

14<sup>ème</sup> édition – conférence virtuelle du 23 novembre 2021

Le Forum de la sécurité et de la santé au travail s'est déroulé le 23 novembre 2021 pour la première fois sous format d'une conférence virtuelle à la Chambre de Commerce. Au cours de la journée, un public de plus de 400 internautes ont suivi simultanément la conférence. En total, quelque 750 personnes se sont inscrites.

L'organisation du Forum SST a été assurée par les initiateurs de la VISION ZERO au Luxembourg : l'Association d'assurance accident, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et l'Institut National pour le Développement durable et la RSE en collaboration avec les partenaires suivants : l'Organisme allemand d'assurance accident pour les secteurs de l'énergie, du textile, des produits électriques et des médias (BG ETEM) et de la section Électricité de l'Association internationale de la sécurité sociale (ISSA). En raison de sa portée internationale, une interprétation simultanée en 3 langues (français, anglais et allemand) était assurée.

Plus de 30 orateurs nationaux et internationaux sont intervenus soit sur scène, soit via message vidéo en direct via Visio. Les ministres partenaires M. Romain Schneider (MSS), M. Dan Kersch (MTEESS) et Mme Paulette Lenert (MS) ont pu s'adresser aux participants du Forum en introduction des modules 2 à 4. L'ouverture et la clôture du Forum ont été animées par les organisateurs, l'AAA, l'UEL, l'INDR, la BG ETEM et la section Électricité de l'ISSA.

La journée était répartie en 4 modules : le module 1 avait pour sujet la VISION ZERO au Luxembourg et au niveau international, le module 2 a traité les tendances actuelles de la sécurité au travail, plus particulièrement en ce qui concerne les systèmes de management et de formation. Le module 3 a quant à lui mis l'accent sur la SST et les droits de l'homme dans les chaînes de valeur en lien avec la RSE et pour distiller, le module 4 a abordé un sujet très actuel : la protection de la santé sur le lieu du travail et en situation de télétravail. Le programme peut être consulté sous <https://visionzero.lu/fr/forum-sst-2021/>.

Si vous n'avez pas pu suivre l'événement, nous vous invitons vivement à consulter le Replay qui est réparti en 6 parties (ouverture, modules 1 à 4 et clôture) en vous enregistrant sur la plateforme de streaming : <https://streaming.bce.lu/2021/forum-sst-visionzero/34/#/register>. Si vous avez assisté au Forum, vous pouvez revoir le Forum tout ou en partie avec les mêmes codes d'accès que vous avez utilisés pour le streaming. Le Replay est également accessible en 3 langues (FR, EN, DE) ou en version originale, donc la langue parlée sur scène.

Nous vous serions reconnaissants si vous pourriez participer à notre sondage après votre participation ou après avoir visionné le Replay : <https://fr.surveymonkey.com/l/NKXSNST>.

Organisateurs du Forum SST 2021 :



# SÉLECTION D'ARTICLES DE PRESSE



Section on Prevention in the Mining Industry

NEWSLETTER | # 9 | September 2016

## "VISION ZERO" comes to Luxembourg



ISSA Mining Secretary General Helmut Ehnes gladly shared his organization's experience with the stakeholders in Luxembourg to support the very promising approach of the European country.

At the occasion of the 10th edition of the annual "Health and Safety at Work Forum" in March 2016, a national Charta "VISION ZERO" has been signed by several stakeholders in Luxembourg: the Ministries of Social Security, Labour, Employment, Health, Transport, Home Affairs, Public Service, the main national trade unions, the national employers' organizations and the Accident Insurance Association (AAA).

The signatories have adopted a common and integrated approach by subscribing to the "VISION ZERO" with the aim of decreasing the number and gravity of accidents at work, commuting accidents and occupational diseases.

For the period 2016-2022, the objective is to reduce by 20% the frequency rate of work related accidents compared to

2014. Over the medium and long term, the objective remains the continuous decrease of severe and fatal accidents, meaning zero casualty and zero seriously injured worker.

In order to achieve these national goals, the signatories have committed themselves to develop and implement individual action plans. In this context, the Accident Insurance Association has developed guidelines for the implementation of individual action plans. These recommendations also apply for companies committing to VISION ZERO. For those companies, a special package of tools and guidelines as well as increased visibility in different media will be offered.

The action plan of the Accident Insurance Association is based on the following

- Targeting vulnerable workers (young and older workers, students, apprentices and interns, part-time workers and subcontractors)
- Supporting sectorial action plans (computer tools, training, conferences, etc.)
- Development of private partnerships for specific projects
- Development of new guidelines and publications
- New financial aid for training modules (7 golden rules for managers, prevention of psycho-social risks, etc.)



- Assisting signatories of the Charta and companies in implementing their individual action plans related to "VISION ZERO"
- Implementation of a premium (Dornuz-mélus) system to the AAA membership fees
- Implementation of "VISION ZERO" at school level (awareness, training, etc.)
- An effective communication strategy (media, internet, social networks, etc.)
- Integration of the "VISION ZERO" logo into existing campaigns (health and safety management labels, road safety campaigns, health and safety conferences and fairs, etc.)
- Development of a "VISION ZERO" application for smartphones/tablets (self-check)
- Reaching out to the general public as well in order to achieve behavioral change and commitment to "VISION ZERO"



Part of the signatories of the national Charta "VISION ZERO": Romain Schneider (Minister of Social Security), Nicolas Henkes (INDR), Michel Wurth (UEL), Carlos Pareto (IGSL), Patrick Dury (LCSB), Claude Seywert (AAA) (from left).



Romain Schneider (Minister of Social Security).

## 18 WIRTSCHAFT

Luxemburger Wort  
Freitag, den 16. Juni 2017

# «L'objectif, c'est zéro mort»

L'Association d'Assurance Accident lance une campagne sans précédent pour réduire le nombre d'accidents de travail

PAR JEAN VAYSSIERES

Les domaines de la construction et des trajets routiers, particulièrement dangereux, sont visés en priorité.

«Je suis Pedro. Le 6 octobre 2005, je travaillais avec une manette, et en voulant sortir, la manette s'est bloquée et j'ai été écrasé. J'ai perdu 70 % de mon foie». Le témoignage de Pedro pourrait être celui de n'importe quel ouvrier de chantier. Chaque jour, l'Association d'Assurance Accident reçoit pas moins de 150 déclarations d'accident. Sur les 26.000 déclarations déposées tous les ans (dont 6.000 issues du domaine scolaire), un quart provient du secteur de la construction.

Un bilan dont le coût est loin d'être uniquement humain: chaque année, les caisses de l'association se vident de pas moins de 220 millions d'euros.

«Il y a 50 ans encore, on comptait 25 accidents pour 100 travailleurs», rappelle Claude Seywert, directeur de l'Association Assurance Accident (AAA). Un pourcentage qui donne le vertige, mais qui doit être recontextualisé: à cette époque, les usines étaient légion, et les risques du travail bien plus élevés. «Aujourd'hui, ce chiffre est d'environ 5 %, tous secteurs routiers, qui sont les plus dangereux, mais par petits points. Rien de plus normal: en cinq décennies, le matériel s'est amélioré et l'industrie sidérurgique, meurtre à cédé sa place au tertiaire.

Mais la situation aujourd'hui est loin d'être parfaite: si le nombre d'accidents mortels sur les chantiers avait diminué entre 2015 et 2016, l'année dernière s'était démarquée par la violence particulière de ces accidents.

Intitulée «vision zero», elle concerne tous les domaines de travail. Dans son visuel, les secteurs de la construction et des trajets routiers, qui sont les plus dangereux, sont ciblés en priorité.

L'objectif de la «vision zero»: réduire, à long terme, le taux de fréquence des accidents du travail de 20 %. «Zéro accident tout court, c'est une utopie» confie Claude Seywert, qui se rend à l'évidence. «Mais l'objectif, c'est zéro mort, et zéro accident grave».

Certains échos d'ouvriers témoignent d'imprudences sur les chantiers, voire de conditions de travail non conformes. Matériel mal adapté, chantier surpeuplé, fortes pressions de la part du patron... beaucoup de facteurs



Si le nombre d'accidents mortels sur les chantiers avait diminué entre 2015 et 2016, l'année dernière s'était démarquée par la violence particulière de ces accidents.

peuvent entrer dans l'équation d'un accident. D'autant plus que, «par confort ou pour une prime, on peut être tenté de contourner les règles de sécurité».

Quels seront les moyens mis en place?

Afin d'atteindre ses objectifs, l'Association d'Assurance Accident a établi une charte, signée et approuvée par les trois initiateurs, trois syndicats, ainsi que les six ministères.

Pas moins de 70 entreprises ont rejoint le projet. Parmi elles, plusieurs poids lourds: Coca-Cola, Cargolux, Dupont, G4S, Paul Wurth, GoodYear et la CFL, pour ne citer qu'elles, se sont engagés à respecter les engagements «vi-

zation zero» pour contribuer à la diminution des accidents du travail.

Pour ancrer les principes de la charte dans le quotidien des entreprises, les formations demeurent un biais efficace. Ainsi, dirigeants et responsables sécurité santé seront mis au courant des nouveaux enjeux du projet. «C'est clair que ce n'est pas évident pour les petites entreprises» avoue Claude Seywert, car ces dernières ne peuvent se permettre d'engager un responsable sécurité santé à plein temps. C'est malheureusement paradoxal, car la sensibilisation doit se faire majoritairement chez les entreprises maitrisantes, pour qui ces considérations peuvent être mineures. Les

grands pontes, eux, connaissent la chanson: «Axeel et Mittal, la vision zéro, ils l'ont déjà depuis longtemps».

Depuis le lundi 12 juin, une campagne de prévention massive envahit les médias. Pendant cinq ans, elle diffusera un seul mot d'ordre, primordial: «Ça peut arriver à tout le monde». Des témoignages de travailleurs ayant subi un grave accident viendront appuyer ces propos.

Affiches, brochures, spots cinéma et radio, vidéos youtube et présence sur les réseaux sociaux: aux grands maux les grands remèdes, «pour qu'ils sachent qu'il ne s'agit pas de règles stupides, mais que leur propre vie est en jeu».

Les bons élèves seront récompensés

Le 19 juin, une conférence de presse sera organisée sur un chantier. L'occasion d'entamer la campagne en bonne et due forme, avec distribution de brochures et diffusion de spots. Sept autres interventions auront lieu dans plusieurs chantiers au cours de l'opération.

L'Association d'Assurance Accident compte entamer un changement majeur dans son système de cotisation, avec un système de bonus et malus. Actuellement, les entreprises cotisent 1 % de leur masse salariale par an à l'AAA. Mais à partir de 2019, le nombre d'accidents ayant lieu en leur sein jouera sur leur pourcentage de cotisation. Ainsi, les bons élèves pourront réduire leur cotisation jusqu'à 40 %. Mais gare aux cancre, qui pourront cotiser jusqu'à 50 %.

Une réforme informatique est également sur les rails. Elle vise à aider les entreprises à se concentrer sur certains secteurs, en fonction des moyennes et des tendances: chacune pourra consulter les chiffres des autres, qui seront facilement accessibles.

Tag:thatt  
Dienstag, 20. Juni 2017 • Nr. 142

THEMA VISION ZERO 3



Arbeitsminister Nicolas Schmit

# Symbolisch und konkret gegen Unfälle

SENSIBILISIERUNGSWOCHE Mehr als 20.000 Arbeitsunfälle pro Jahr

Robert Schneider

Die Zahl der Unfälle übersteigt pro Jahr bei Weitem die Zahl von 20.000 (Viele davon sind Weipenfälle), und das seit Jahren. Nun könnte dies angesichts der zunehmenden Zahl der Beschäftigten im Lande als Fortschritt gesehen werden angesichts des mit den Unfällen verbundenen menschlichen Leids und den Folgekosten seit der Zustand aber niemandem zufrieden.

Nach der Nachricht eines tödlichen Unfalls, so Arbeitsminister Nicolas Schmit gestern zum Auftakt einer Sensibilisierungswoche auf einer Baustelle – sind das nur kurz nach einem erneuten Unfall mit tödlichem Ausgang im vergangenen Wochenende – habe er die Initiative zu der Woche gemeinsam mit der Unfallversicherung, der Arbeits-

15

tödliche Unfälle wurden im Vorjahr in Luxemburg verzeichnet. In diesem Jahr waren es bereits fünf. Besonders die Zeit vor den Kollektivurlauben sei eine gefährliche, hieß es gestern. Manche Unternehmen wollen vor der gemeinsamen Arbeitsniederlegung noch schnell Baustellen abschließen und machen deshalb Zeitdruck, der sich selbstredend negativ auf die Sicherheitskultur auswirkt. Auch aus diesem Grund wurde die Sensibilisierungswoche gestern gestartet.

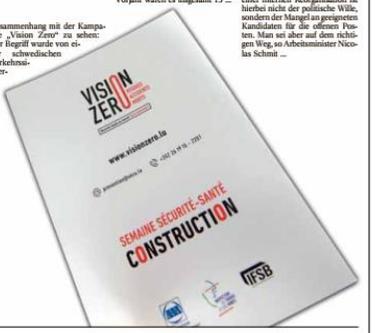
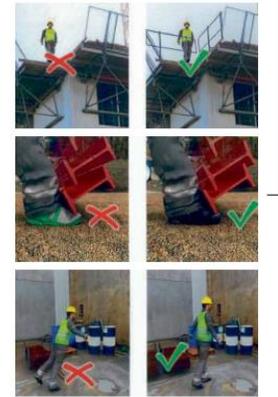
Inspektion (ITM) und dem Formationszentrum für den Bauarbeiter (IFSB) ergreifen, um zu verdeutlichen, dass die Sicherheit der Bauarbeiter der Politik am Herzen liege. Die Initiative sei im

beiträgen übernehmen und viel als Herbeiführung eines symbolischen Kampagne sein. «Null tödliche Unfälle und null Unfälle mit Folgeschäden seien das mittelfristige Ziel, das in der Problematik voranzukommen. So verwies Nicolas Schmit darauf, dass im Rahmen der Entsendung von Beschäftigten in ein anderes Land nicht nur die sozialen Aspekte, sondern auch die Sicherheitskultur der Betroffenen genau geprüft werden müsse.

In diesem Zusammenhang ist auch die angestrebte Plattform zur Zusammenarbeit bei Kontrollen von ITM, Polizei und Zoll zu sehen, die derzeit entsteht. Auch die Sache endlich, dass es häufig im Jahr 2017 bereits fünf tödliche Unfälle in Luxemburg gab. In einer internen Reorganisation ist hierbei nicht der politische Wille, sondern der Mangel an geeigneten Kandidaten für die offenen Positionen. Man sei aber auf dem richtigen Weg, so Arbeitsminister Nicolas Schmit ...

Zusammenhang mit der Kampagne „Vision Zero“ zu sehen: Der Begriff wurde von einer schwedischen Verkehrs-

## Praktische Beispiele



Vision Zero: Keine tödlichen Unfälle mehr und keine mit bleibenden Schäden für die Betroffenen; dies ist das mittelfristige Ziel aller Player in dem Sektor. Auch die UEL hat sich der Kampagne angeschlossen, die bis 2022 u.a. erreichen will, dass die nationale Unfallfrequenz (Unfälle pro Jahr pro 100 Beschäftigte eines Unternehmens) von nun rund 5 Prozent auf 4 Prozent sinken soll. Dies wäre ein Rückgang um 20 Prozent. Eine entsprechende Charta wurde bereits 2016 präsentiert. Unternehmen, die sich der „Vision Zero“-Kampagne anschließen wollen, können die Bedingungen auf der Internetseite www.visionzero.lu einsehen und ihren Antrag dort stellen.

# SÉLECTION D'ARTICLES DE PRESSE



AAA-UEL-INDR

## LA VISION ET SES 7 RÈGLES D'OR

Lancée en 2016 par l'Association d'assurance accident (AAA), l'UEL et l'INDR, la stratégie nationale VISION ZÉRO vise à redoubler d'efforts en matière de sécurité et de santé au travail.

Des conditions de travail saines et saines constituent non seulement des obligations légales et morales, mais également des stratégies payantes sur le plan économique. Les investissements dans la sécurité et la santé au travail permettent d'éviter que des personnes ne souffrent et de protéger notre bien le plus précieux: notre santé et notre intégrité physique et psychique. Par ailleurs, ces investissements ont un impact positif sur la motivation des employés, la qualité du travail et la réputation de l'entreprise, ainsi que sur le niveau de satisfaction des employés, des dirigeants, des clients et autres parties prenantes. La VISION ZÉRO agit, par là même, sur le succès économique. Les recherches menées à l'échelle internationale sur le rendement

des investissements en matière de prévention démontrent que chaque euro investi dans la sécurité et la santé génère un bénéfice potentiel de plus de deux euros en effets économiques positifs. Des conditions de travail saines contribuent à une entreprise saine. Six ministères et les trois syndicats nationaux ont adhéré à la stratégie nationale VISION ZÉRO dans le but de réduire en continu le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles, et de mobiliser toutes les parties prenantes. Les thèmes forts sont la responsabilisation, la prévention et la formation à tous les niveaux de l'entreprise. Depuis sa création, plus de 160 entreprises ont rejoint cette initiative nationale pour contribuer activement à l'objectif commun. Toute entre-

prise est appelée à adhérer à ce réseau pour mettre en valeur ses bonnes pratiques.

### LA VISION ZÉRO SE BASE SUR 7 RÈGLES D'OR :

**1. Faire preuve de leadership – montrer son engagement**  
Agir en leader constitue un élément décisif quant au succès ou à l'échec des mesures de sécurité et de santé en entreprise.

**2. Identifier les dangers – évaluer les risques**  
L'évaluation des risques est un outil essentiel pour mettre en place des mesures préventives. Les accidents et les blessures, évités ou évités de justesse, doivent également faire l'objet d'évaluation.

**3. Définir les objectifs – élaborer des programmes**  
Pour atteindre un niveau de sécurité et de santé au travail optimal, des objectifs clairs et des mesures concrètes à mettre en œuvre doivent être établis dans le cadre d'un programme.

**4. Garantir un système sûr et sain – être organisé**  
Organiser de manière systématique la sécurité et la santé au travail est à la fois facile et payant.

**5. Assurer la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail**  
La sécurité des installations de production, des machines et des lieux de travail est essentielle pour travailler sans accidents. Les effets sur la santé doivent aussi être considérés.

**6. Améliorer les qualifications – développer les compétences**  
Investir dans la formation et les compétences des salariés, et s'assurer que chaque poste de travail dispose des connaissances requises.

**7. Investir dans la personne – motiver par la participation**  
Motiver le personnel, en le sollicitant pour participer aux questions liées à la sécurité et à la santé, est un investissement payant. La formation « 7 règles d'or » à l'attention des responsables SST d'une durée de deux jours et la formation spécifique pour les chefs d'entreprise sur des demi-journées sont subventionnées par l'Association d'Assurance Accident ([www.aaa.lu](http://www.aaa.lu)). ●

Le « Guide VISION ZÉRO » est disponible sur le site [www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu) (également en langues allemande et anglaise).

Photo: VSP

32 | 16  
Mars / Juin 2021

DOSSIER

## Un pas de plus vers la VISION ZÉRO

VISION ZÉRO est la stratégie nationale de prévention des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles. Alors que sa charte nationale (2016-2022) approche du terme de sa durée initiale, ses initiateurs, l'Association d'Assurance Accident (AAA), l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR), s'apprentent à dresser un bilan intermédiaire et préparent déjà l'avenir. Interview avec Georges Wagner, chargé de direction de l'AAA.

Quels sont les derniers développements de la stratégie VISION ZÉRO ?

Nous avons récemment développé quelques nouveautés, parmi lesquelles de nouvelles brochures de sensibilisation – disponibles sur les sites internet de l'Association d'assurance accident ([www.aaa.lu](http://www.aaa.lu)) et de la VISION ZÉRO ([www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)) – ainsi que deux nouvelles formations. Proposées par l'AAA en collaboration avec différents centres de compétences, ces deux modules s'adressent en particulier aux chefs d'entreprises, cadres, travailleurs désignés, délégués à la sécurité et aux responsables QSE et traitent notamment des sept règles d'or de la VISION ZÉRO ainsi que des conseils de gestion de la sécurité et de la santé au travail qui s'appliquent à tous les secteurs.

L'autre nouveauté, qui résulte directement du contexte sanitaire, est la mise en place d'un service de consultation par visioconférence. Toute entreprise, adhérente à la VISION ZÉRO ou non, peut solliciter nos agents du Service Prévention et se voir délivrer des conseils en matière de sécurité et de santé au travail à distance. Ce service nous permet un entretien plus interactif afin de guider les entreprises et institutions publiques.

Statistiquement, quelles sont les conséquences de la pandémie sur la santé et la sécurité au travail ?

L'année 2020 a été très spéciale en raison de la pandémie. C'est une année qui, d'un point de vue statistique, devrait être mise de côté car le confinement, des vacances et le recours au

télétravail faussent les données. Les chiffres officiels ne seront connus qu'en septembre mais les résultats préliminaires indiquent une baisse de 25% des accidents du travail au cours de l'année écoulée. Le télétravail a une influence très clairement bénéfique à cet égard mais aussi sur le nombre d'accidents de trajet qui a également diminué. Nous tout de même qu'un accident qui se produit à la maison durant les heures de télétravail est reconnu par l'AAA comme un accident du travail sous certaines conditions. Une FAQ à ce sujet est disponible sur notre site internet ([www.aaa.lu](http://www.aaa.lu)).

### « Les entreprises ont compris l'intérêt d'investir dans la sécurité et la santé au travail »

En ce qui concerne les maladies professionnelles, les déclarations recrues ont doublé par rapport aux années précédentes. Sur environ 250 cas déclarés en 2020, plus de la moitié (130) sont dus à une infection au Covid-19 sur le lieu de travail. Dans 95% des cas, la maladie a été contractée par des travailleurs du secteur de la santé, donc dans les hôpitaux, les maisons de retraites ou encore lors de prestations au domicile des patients. Il y a eu très peu de déclarations d'infection au coronavirus dans d'autres secteurs.



Georges Wagner

La charte nationale de la stratégie VISION ZÉRO arrivera prochainement à terme. Les objectifs fixés pourront-ils être rencontrés ?

Nous ne pouvons pas encore l'affirmer car la pandémie a faussé les chiffres de l'année dernière, mais nous sommes probablement très proches de les atteindre. Pour rappel, nous visons une diminution de 20% du taux de fréquence nationale des accidents liés au travail par rapport à 2014 et nous avons atteint les 15% en 2019. Un bilan intermédiaire sera présenté fin 2021. Sachant que le délai pour atteindre cet objectif est en 2022, je pense qu'il est encore atteignable, ce qui prouve que les entreprises ont compris l'intérêt d'investir dans la sécurité et la santé au travail. D'ailleurs, des études internationales démontrent que chaque euro investi dans ce domaine en rapporte au moins le double.

Bien sûr, nous allons fixer de nouveaux objectifs pour la prochaine période pluriannuelle. Une analyse sectorielle est en cours afin de mieux les cadrer.

La 14<sup>e</sup> édition du Forum de la sécurité et de la santé au travail aura lieu en fin d'année. Que peut-on attendre de cette édition ?

Le Forum 2021 aura lieu le 23 novembre sous forme de conférence virtuelle en quatre modules. La journée sera rythmée par des tables-rondes, des interviews et des présentations vidéo. Au programme également: la présentation du bilan intermédiaire de la VISION ZÉRO ainsi que la nouvelle campagne média qui sera lancée en automne. Le programme détaillé du Forum sera publié sous peu.

Quant au Prix national sécurité-santé au travail, traditionnellement remis tous les deux ans, il sera décerné lors du Forum de 2022. Les entreprises et institutions publiques ont donc encore le temps d'élaborer des projets innovants afin de pouvoir postuler à la prochaine édition. Pour rappel, cinq prix, d'une valeur de 5.000 euros chacun, récompensent des initiatives innovantes en matière de sécurité, de santé et de bien-être

au travail. Pour le volet sécurité, nous récompensons une entreprise de moins de 50 salariés et une entreprise de plus de 50 salariés. Il en va de même pour le volet santé. Le cinquième prix est quant à lui décerné à des entreprises qui agissent en « agents multiplicateurs ». Pour postuler, il faut soit avoir mis en place une mesure organisationnelle innovante, soit avoir développé un produit en matière de sécurité et de santé au travail.

J'aimerais tout particulièrement encourager les communes et institutions publiques à rejoindre la stratégie nationale VISION ZÉRO, à postuler à notre prix et peut-être devenir la première institution publique à le décrocher. Pour adhérer à la VISION ZÉRO, il suffit de s'inscrire sur le site [www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu) et de soumettre par la suite un plan d'action en matière sécurité-santé au travail. Les adhérents, au nombre d'environ 200 aujourd'hui s'engagent dans une politique sécurité-santé au travail, améliorent leur image de marque et disposent d'un espace dédié aux entreprises sur le site. ■

SAVE THE DATE  
14<sup>e</sup> FORUM DE LA SÉCURITÉ & DE LA SANTÉ AU TRAVAIL  
ÉDITION VIRTUELLE  
23 NOVEMBRE 2021  
Sécurité-Santé au travail. [www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)

Association d'assurance accident (AAA)  
[www.aaa.lu](http://www.aaa.lu)

Stratégie nationale VISION ZÉRO  
[www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
  - 2.1 Campagnes cross-média
  - 2.2 **Adhésion des entreprises à la VISION ZERO**
  - 2.3 Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail
  - 2.4 Prix national sécurité-santé au travail
  - 2.5 Conférences
  - 2.6 Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction
  - 2.7 Campagne « Trajet, sécurisations-le »
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

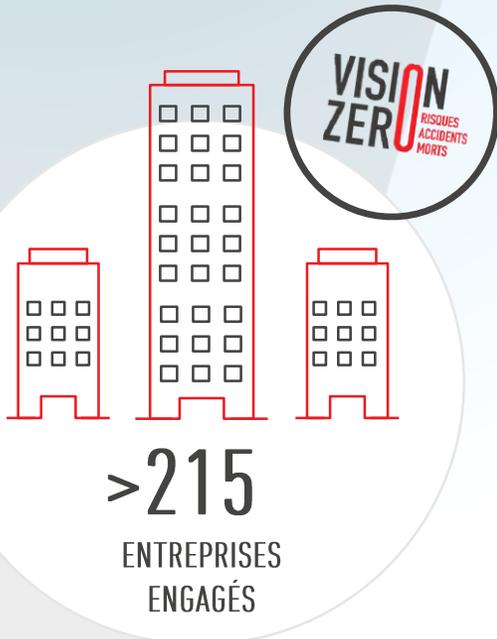


## 2.2 ADHÉSION DES ENTREPRISES À LA VISION ZERO



# ADHÉSION DES ENTREPRISES

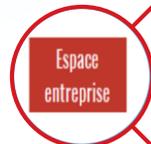
Engagement volontaire de l'entreprise pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.



Engagement en ligne: [www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)



Entreprise engagée reprise sur la liste des adhérents



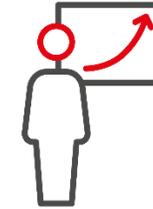
Accès à l'espace entreprise

**VISION  
ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

Entreprise engagée



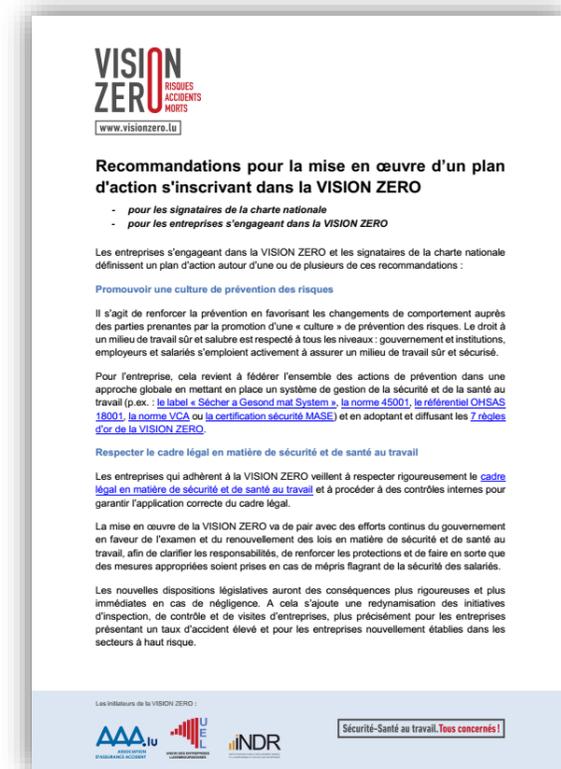
# AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES



- Diminution des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Augmentation de la motivation du personnel et de la productivité
- Impact positif sur l'image de l'entreprise
- Accès à l'espace entreprise (réalisation d'affiches VISION ZERO personnalisées, commande de gadgets personnalisés, gestion des données de l'entreprise,...)
- Mise à disposition du logo VISION ZERO « Entreprise engagée »
- Faire partie de la communauté nationale pour la prévention des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles

# RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION

1. Promotion d'une culture de prévention des risques
2. Optimisation du cadre légal en matière de sécurité et de santé au travail
3. VISION ZERO au niveau de l'apprentissage et formation continue
4. Considération des nouveaux risques
5. Ciblage des salariés vulnérables
6. Mesures de prévention spécifiques pour les secteurs et domaines à risque
7. Communication ciblée
8. Mise en œuvre d'une culture d'évaluation continue



**VISION ZERO**  
RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS  
[www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)

### Recommandations pour la mise en œuvre d'un plan d'action s'inscrivant dans la VISION ZERO

- pour les signataires de la charte nationale
- pour les entreprises s'engageant dans la VISION ZERO

Les entreprises s'engageant dans la VISION ZERO et les signataires de la charte nationale définissent un plan d'action autour d'une ou de plusieurs de ces recommandations :

**Promouvoir une culture de prévention des risques**

Il s'agit de renforcer la prévention en favorisant les changements de comportement auprès des parties prenantes par la promotion d'une « culture » de prévention des risques. Le droit à un milieu de travail sûr et salubre est respecté à tous les niveaux : gouvernement et institutions, employeurs et salariés s'emploient activement à assurer un milieu de travail sûr et sécurisé.

Pour l'entreprise, cela revient à fédérer l'ensemble des actions de prévention dans une approche globale en mettant en place un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail (p.ex. : le label « [Sécher a Gesond mat System](#) », la norme 45001, le référentiel OHSAS 18001, la norme VCA ou la certification sécurité MASE) et en adoptant et diffusant les [7 règles d'or de la VISION ZERO](#).

**Respecter le cadre légal en matière de sécurité et de santé au travail**

Les entreprises qui adhèrent à la VISION ZERO veillent à respecter rigoureusement le [cadre légal en matière de sécurité et de santé au travail](#) et à procéder à des contrôles internes pour garantir l'application correcte du cadre légal.

La mise en œuvre de la VISION ZERO va de pair avec des efforts continus du gouvernement en faveur de l'examen et du renouvellement des lois en matière de sécurité et de santé au travail, afin de clarifier les responsabilités, de renforcer les protections et de faire en sorte que des mesures appropriées soient prises en cas de mépris flagrant de la sécurité des salariés.

Les nouvelles dispositions législatives auront des conséquences plus rigoureuses et plus immédiates en cas de négligence. A cela s'ajoute une redynamisation des initiatives d'inspection, de contrôle et de visites d'entreprises, plus précisément pour les entreprises présentant un taux d'accident élevé et pour les entreprises nouvellement établies dans les secteurs à haut risque.

Les initiateurs de la VISION ZERO :

   **Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!**

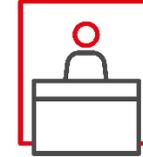


1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
  - 2.1 Campagnes cross-média
  - 2.2 Adhésion des entreprises à la VISION ZERO
  - 2.3 **Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail**
  - 2.4 Prix national sécurité-santé au travail
  - 2.5 Conférences
  - 2.6 Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction
  - 2.7 Campagne « Trajet, sécurisons-le »
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes



## 2.3 FORUM DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



# LE LIEU DE RECONTRE ET D'ÉCHANGE INCONTURNABLE

LE FORUM DE LA SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL



2016



2017



2018



2019

2020



2021

GRAND FORUM  
AVEC EXPOSANTS  
ET WORKSHOPS

CONFÉRENCE  
(>300 VISITEURS)

GRAND FORUM  
AVEC EXPOSANTS  
ET WORKSHOPS

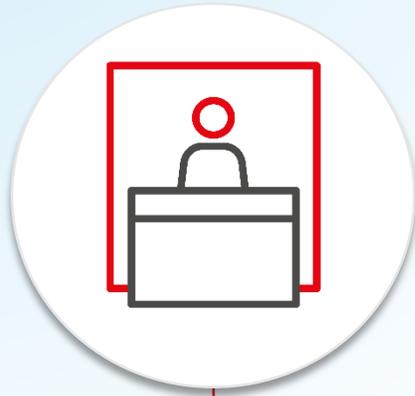
CONFÉRENCE  
(>300 VISITEURS)

FORUM ANNULÉ  
(COVID-19)

CONFÉRENCE  
VIRTUELLE



# GRAND FORUM



100

EXPOSANTS



1.500

VISITEURS



15

WORKSHOPS

# FORUM SST

## ORGANISATEURS



Éditions 2017 et 2021

Éditions 2017 et 2021

## PARTENAIRES



ArcelorMittal



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la santé



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire

Éditions ≥ 2021



Éditions ≥ 2020



Éditions ≤ 2017



Éditions 2018 et 2019

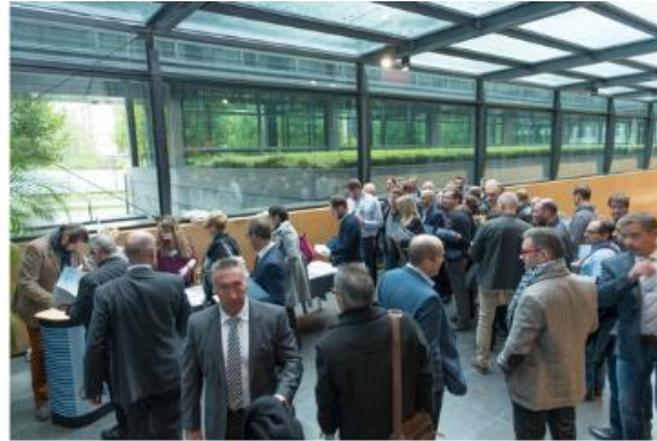
# FORUM SST 2016



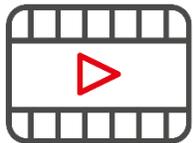
**VISION  
ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS



# FORUM SST 2017



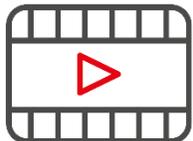
**VISION  
ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS



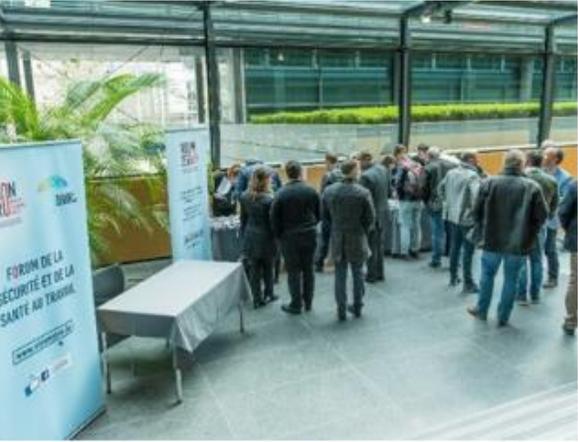
# FORUM SST 2018



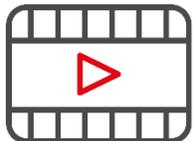
**VISION  
ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS



# FORUM SST 2019



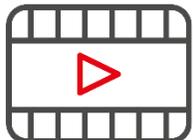
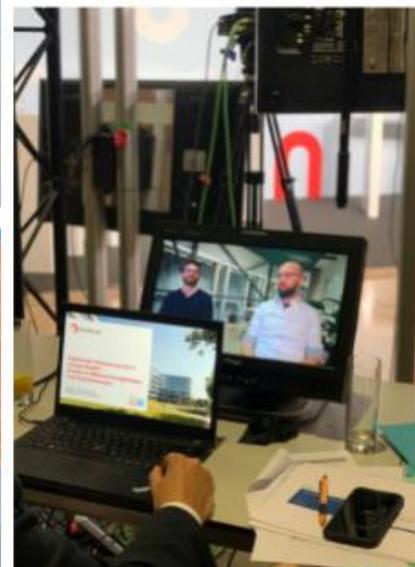
**VISION  
ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS



# FORUM SST 2021



**VISION  
ZERU** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS



# FORUM SST 2022



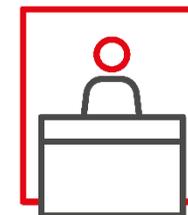
**SAVE THE DATE**



**LA 15<sup>E</sup> ÉDITION DU FORUM  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ  
FORMAT AVEC EXPOSANTS**



**AURA LIEU LE  
26 OCTOBRE 2022**

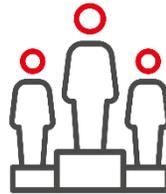


1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
  - 2.1 Campagnes cross-média
  - 2.2 Adhésion des entreprises à la VISION ZERO
  - 2.3 Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail
  - 2.4 **Prix national sécurité-santé au travail**
  - 2.5 Conférences
  - 2.6 Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction
  - 2.7 Campagne « Trajet – Sécurisations-le »
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes



## 2.4 PRIX NATIONAL SÉCURITÉ-SANTÉ AU TRAVAIL



# LE PRIX NATIONAL 2018 & 2020

DÉCERNÉ PAR 3 MINISTÈRES



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité sociale



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire

2



PRIX DU PUBLIC

10



LAURÉATS

# ORGANISATEURS DU PRIX

- Association d'assurance accident (AAA)
- Union des entreprises luxembourgeoises (UEL)
- Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR)
- Inspection du Travail et des Mines (ITM)
- Direction de la Santé – Division de la Santé au Travail (DSAT)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la santé

# PRIX NATIONAL SST



Le prix vise à :

- Reconnaître les initiatives innovantes en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail
- Souligner les efforts concertés des salariés et des employeurs pour gérer la santé au travail et pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Valoriser les efforts d'investissements des entreprises pour améliorer la sécurité, la santé et le bien-être au travail
- Diffuser largement les réalisations afin d'en faire bénéficier d'autres entreprises

Pour l'évaluation des dossiers, le jury analyse s'il s'agit au moins d'une des réalisations reprises ci-dessous :

- Réalisation pratiques pour la sécurité d'installations, de machines, d'outils ou de processus
- Solutions organisationnelles ou techniques pour l'amélioration de la sécurité des salariés
- Solutions organisationnelles ou techniques pour l'amélioration de la santé et du bien-être des salariés
- Actions de prévention des accidents de trajet et de mission
- Actions de prévention des maladies professionnelles

**L'accent est mis sur les solutions innovantes, efficaces, pérennes, celles ayant le plus grand impact et celles qui sont transférables à d'autres entreprises ou secteurs.**

# CATÉGORIES DU PRIX NATIONAL SST

5 prix d'une valeur de 5.000 € ainsi que la réalisation d'une vidéo pour chaque lauréat

- Catégorie entreprise – volet sécurité
  - Entreprise ≤ 50 salariés
  - Entreprise > 50 salariés
- Catégorie entreprise – volet santé et bien-être
  - Entreprise ≤ 50 salariés
  - Entreprise > 50 salariés
- Catégorie organisation faisant fonction d'agent multiplicateur en matière de sécurité, de santé et/ ou de bien-être au travail

## Prix du public

- À l'issue de la remise du Prix, le public a la possibilité de voter son coup de cœur parmi les 5 lauréats.
- Une valeur supplémentaire de 2.000 € est attribuée au lauréat du Prix du public.



# LAURÉATS



## Lauréats 2020



Centre Hospitalier du Nord (CHdN)



Centre Hospitalier Emile Mayrisch (CHEM)



VOLTIGE BENELUX

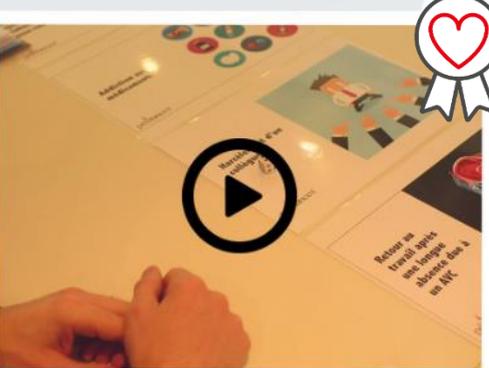


HUSKY Injection Molding Systems S.A.

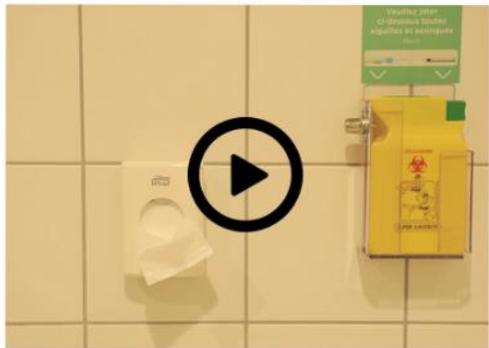


Institut Luxembourgeois de la Qualité de Vie au Travail (ILQVT)

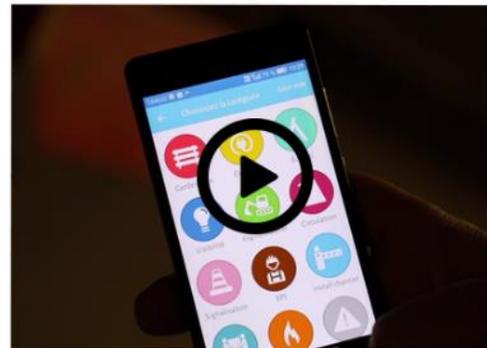
## Lauréats 2018



Pétillances



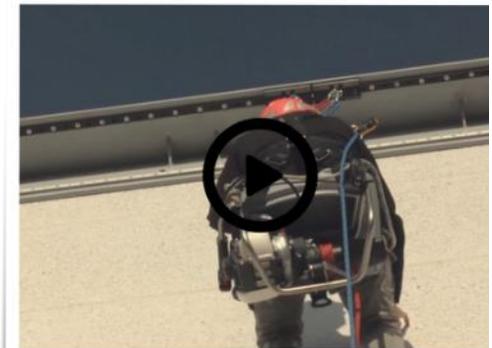
Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL)



Secolux



TRALUX Construction



VTKL Luxembourg

# REMISE DU PRIX SST 2020

01.10



Centre Hospitalier du Nord  
Prix remis par le Ministère de la Santé



Centre Hospitalier Emile Mayrisch  
Prix remis par le Ministère de la Santé

05.10



VOLTIGE BENELUX  
Prix remis par le Ministère de la Sécurité sociale



HUSKY Molding Systems  
Prix remis par le Ministère de la Sécurité sociale

12.10



Institut luxembourgeois de la qualité de Vie au Travail  
Prix remis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire



# REMISE DU PRIX SST 2018

19.04



Pétillances



VTKL Luxembourg



TRALUX Construction



Centre Hospitalier de Luxembourg



Secolux



Mot des Présidents de l'AAA, de l'UEL et de l'INDR

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
  - 2.1 Campagnes cross-média
  - 2.2 Adhésion des entreprises à la VISION ZERO
  - 2.3 Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail
  - 2.4 Prix national sécurité-santé au travail
  - 2.5 **Conférences**
  - 2.6 Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction
  - 2.7 Campagne « Trajet, sécurisons-le »
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

# 2.5 CONFÉRENCES

# CONFÉRENCES EN 2016

« European Forum of Insurance against Accident at Work and Occupational Diseases » à Madrid (07.-10.06.2016) :  
Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



« First VISION ZERO Europe Conference » à Bochum (07.09-09.09.2016) :  
Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



# CONFÉRENCES EN 2016

Conférence «Santé, sécurité, prévention et bien-être au travail dans le secteur public» organisée par le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (20.09.2016) :  
Co-animation de l'atelier « Les responsabilités et l'analyse des risques »



Réseau Ressources Humaines

Le Réseau Ressources Humaines de la Fonction publique luxembourgeoise

## Atelier 2 les responsabilités et l'analyse des risques

3<sup>ème</sup> conférence du Réseau Ressources Humaines  
20 septembre 2016

Réseau Ressources Humaines

Le Réseau Ressources Humaines de la Fonction publique luxembourgeoise

### Agenda

1. Introduction et déroulement de l'atelier interactif
2. Le cadre légal et les bases pour sa mise en œuvre
3. L'analyse des risques: pourquoi, qui et comment?
4. L'Association d'Assurance Accident: outils et synergies
5. VISION ZERO: une charte nationale
6. L'approche du Service national de la sécurité dans la fonction publique
7. Echange de points de vue et voies à suivre

Présentations par:  
Monsieur Jean-Claude Conter, inspecteur général, SNSFP  
Monsieur Georges Hubert, service prévention, AAA

Présentation et modération:  
Camille Strottner, SNSFP

Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative



# CONFÉRENCES EN 2016

Conférence sur la sécurité et la santé au travail : tous ensemble pour une VISION ZERO, organisée par la Fondation IDEA (06.10.2016): Co-organisation et présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



Forum des Ressources humaines « VISION ZERO et introduction du Système Bonus-Malus de l'Association d'assurance accident » organisé par la clc (25.11.2016): Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO et du système bonus-malus



# CONFÉRENCES EN 2017

Conférence « VISION ZERO – Sécurité et santé au travail: tous concernés! » organisée par l'IFSB (19.01.2017) :  
Co-organisation et présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



Conférence « Sécurité et santé au travail » organisée par la FEDIL (30.01.2017) :  
Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO et du système bonus-malus de l'AAA



# CONFÉRENCES EN 2017

Conférence « La responsabilité du chef d'entreprise en matière de sécurité et de santé au travail de la Chambres des Métiers (27.04.2017): Co-organisation et présentation de la stratégie nationale VISION ZERO, du label SGS et des entreprises labellisées



« European Forum of Insurance against Accident at Work and Occupational Diseases » à Stockholm (14.06-16.06.2021): Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



# CONFÉRENCES EN 2017

« World Congress on safety & health at work » à Singapour (03.09-06.09.2017):

- Lancement de la campagne mondiale « Vision Zero Global » par l'ISSA (International Social Security Association).
  - Les initiateurs de la stratégie nationale VISION ZERO (AAA, UEL, INDR) sont partenaires officiels de cette communauté globale.
- Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO
- Reprise de la vidéo de lancement de la stratégie nationale VISION ZERO au niveau de la plateforme du « Festival international des médias de la prévention »



# CONFÉRENCES EN 2017

Salon A+A à Düsseldorf (17.10 - 20.10.2017) :

- Lancement européen de la campagne mondiale Vision Zéro par l'ISSA (International Social Security Association)  
-> Réalisation d'un témoignage sur le lancement de la stratégie nationale VISION ZERO lors d'une table ronde



# CONFÉRENCES EN 2018

Conférence « Le burn-out ne vient pas que du stress – La médecine du travail, une étape clé dans sa prévention » organisée par l'ALSAT (09.10.2018): Co-organisation et présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



Journée Scientifique organisée par l'ALSAT (25.11.2018): Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



**ALSAT**  
A.S.B.L.



# CONFÉRENCES EN 2019

Conférence sur la responsabilité du chef d'entreprise en matière de sécurité et de santé au travail organisée par la Chambre des Métiers (25.04.2019) :  
Co-organisation et présentation de la boîte à outils de la VISION ZERO



35<sup>ème</sup> journées nationales de santé au travail organisées par le SISTBTP Lorraine (22.05-24.05.2019) :  
Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



# CONFÉRENCES EN 2019

Forum international à Trêves (12.06 - 13.06.2019) organisé par BG ETEM: Co-organisation et présentation de la boîte à outils de la VISION ZERO, présentation des bonnes pratiques d'une entreprise engagée, co-animation des formateurs 7 règles d'or sur les presque-accidents



Conférence internationale « EU Safety » à Luxembourg (03.10 - 04.10.2019): Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



# CONFÉRENCES EN 2019

Journée santé scolaire (27.11.2019) :  
Présentation de la stratégie nationale VISION ZERO



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la santé



**8<sup>ème</sup> Journée Nationale de Santé Scolaire**

27.11.2019

# CONFÉRENCES EN 2021

XXII World Congress on  
**Safety and Health**  
at Work 2021



20-23 September 2021 • Canada

« World Congress on safety & health at work », édition digitale (20.-23.09.2021):

- Reprise de la présentation sur la stratégie nationale VISION ZERO au niveau de la plateforme du Congrès
- Reprise de plusieurs vidéos et médias de la stratégie nationale VISION ZERO au niveau de la plateforme du « Festival international des médias de la prévention »

**VISION ZERO**  
RISKS  
ACCIDENTS  
INJURIES

## Media campaign

- The media campaign VISION ZERO started in the second half of **2017**.
- The campaign shows **real victims** of an accident at work or of a commuting accident. By granting the campaign real voices and faces, the witnesses' experience touches people's hearts and raises their awareness to the risks they face at work.
- The media campaign was broadcast via **the web, social networks, in the press, on the radio and cinema spots and out of home**. The national campaign targets the general public as well as companies.
- The goal is to make companies aware of and encourage them to commit themselves to occupational health and safety by implementing a **culture of prevention**.
- The **new media campaign** will be launched in September 2021. **Stay tuned**.



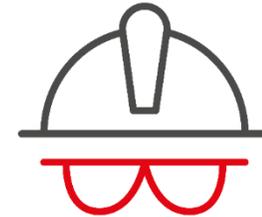
WWW.VISIONZERO.LU



Film  
Campagne VISION ZERO - Témoignages d'un accident du travail / de trajet

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
  - 2.1 Campagnes cross-média
  - 2.2 Adhésion des entreprises à la VISION ZERO
  - 2.3 Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail
  - 2.4 Prix national sécurité-santé au travail
  - 2.5 Conférences
  - 2.6 **Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction**
  - 2.7 Campagne « Trajet, sécurisations-le »
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

## 2.6 SEMAINE SÉCURITÉ-SANTÉ SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



# SEMAINE SÉCURITÉ-SANTÉ – SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Du 19 au 22 juin 2017, l'Association d'assurance accident (AAA), l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) et l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) ont organisé cette semaine de sensibilisation et de mobilisation auprès de plus de 250 professionnels du secteur de la construction, employeurs et salariés confondus.

Trois mots d'ordre : **sensibilisation, prévention, formation**

Au courant de cette semaine, des représentants de ces partenaires se sont déplacés sur 8 chantiers. Lors de ces visites, les experts de la sécurité-santé au travail se sont rendus sur le terrain pour se rendre compte de l'état des chantiers et des dispositions de prévention mises en œuvre. L'objectif des intervenants était de sensibiliser.

Par ailleurs, cette action était également l'occasion pour les experts de s'échanger avec les salariés, dirigeants, travailleurs désignés, délégués à la sécurité, etc. Outre les discussions spontanées, des sessions 'sécurité-santé sur le chantier' ont informé les salariés des objectifs et missions de la campagne VISION ZERO, ainsi que des solutions qui s'offrent à eux pour garantir leur sécurité au travail. Des affiches et brochures relatives à la sécurité sur chantiers avaient été élaborées pour la semaine SST et mises à disposition des entreprises de construction.



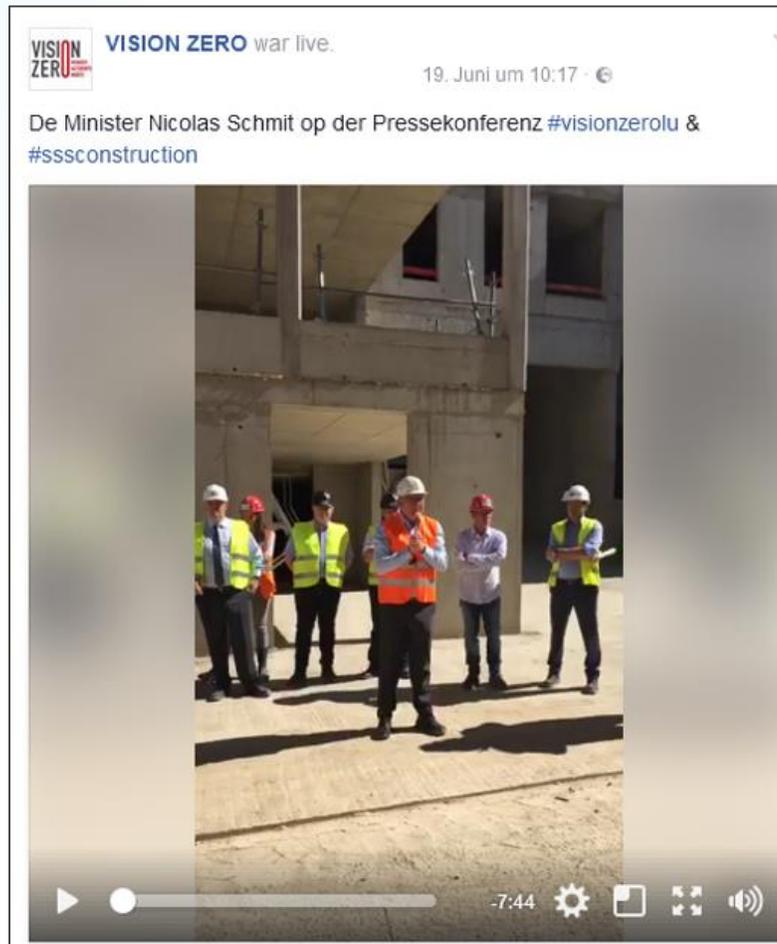
**SEMAINE SÉCURITÉ-SANTÉ**  
**CONSTRUCTION**



# VISITES ET SENSIBILISATION SUR CHANTIER



# CONFÉRENCE DE PRESSE (19.06.2017)



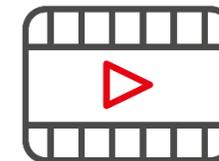
SEMAINE SÉCURITÉ-SANTÉ  
**CONSTRUCTION**

# VIDÉOS

Entretiens avec les chefs d'entreprises, travailleurs désignés, délégués à la sécurité et les représentants des partenaires.

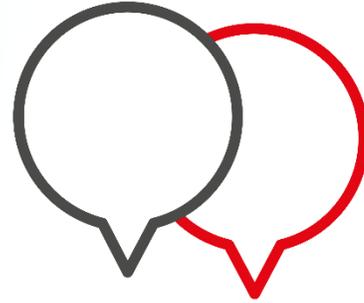


1		6		11		16	
2		7		12		17	
3		8		13		18	
4		9		14		19	
5		10		15			

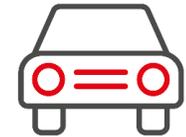
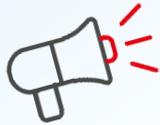


1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
  - 2.1 Campagnes cross-média
  - 2.2 Adhésion des entreprises à la VISION ZERO
  - 2.3 Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail
  - 2.4 Prix national sécurité-santé au travail
  - 2.5 Conférences
  - 2.6 Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction
  - 2.7 Campagne « Trajet, sécurisons-le »
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes



## 2.7 CAMPAGNE « TRAJET, SÉCURISONS-LE »



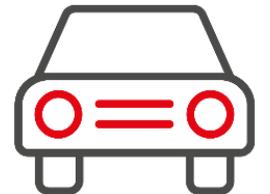
# CAMPAGNE « TRAJET, SÉCURISONS-LE! »

Les initiateurs de la VISION ZERO, ensemble avec des acteurs nationaux engagés dans la prévention des accidents de la route, ont lancé en 2004 puis en 2012, une vaste campagne d'information et de sensibilisation à l'adresse des entreprises avec pour objectif de diminuer le nombre des accidents de trajet et de mission.

La campagne « TRAJET, sécurisons-le! » est conçue en 12 modules.

Le but de la campagne est de sensibiliser les salariés à adopter un comportement responsable en circulation routière et à contribuer à diminuer les pertes humaines sur les routes.

Depuis 2016 la campagne est intégrée au niveau du site de la VISION ZERO.



# CAMPAGNE « TRAJET, SÉCURISONS-LE! »



Pourquoi ? Pour qui ?  
Comment ?



Avant de démarrer



Les distractions



L'arrimage



Les deux-roues motorisés



Les usagers vulnérables



L'état physique du conducteur



Les substances nocives



La vitesse adaptée



Le permis à points



L'éco-conduite



Les équipements spéciaux



**TRAJET**  
SÉCURISONS-LE!

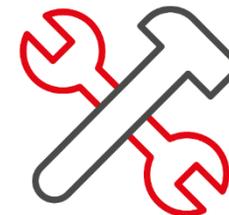


Mot des Présidents de l'AAA, de l'UEL et de l'INDR

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. **Outils à disposition des entreprises**
  - 3.1 Conseil
  - 3.2 Labels
  - 3.3 Publications
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

# 3. OUTILS À DISPOSITION DES ENTREPRISES



1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises

### 3.1 Conseil

#### 3.2 Labels

#### 3.3 Publications

4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

#### Annexes

# 3.1 CONSEIL



# CONSEIL SST

Le Service Prévention de l'AAA informe et sensibilise les entreprises en vue de les aider à mieux développer leur culture de prévention et de remplir leurs obligations légales et réglementaires en matière de sécurité et de santé au travail (SST).

Les entreprises peuvent également bénéficier du conseil personnalisé en matière de SST par le biais de visites en entreprise ou sur chantiers, et depuis l'année 2020 également par visioconférence.

L'AAA élabore et actualise régulièrement de nombreuses publications en matière de SST ainsi que les recommandations de prévention.

- L'AAA fournit aux entreprises luxembourgeoises des plans de formation luxembourgeois ancrés dans les recommandations de prévention.

Contact du Service Prévention de l'AAA : [PREVENTION.AAA@SECU.LU](mailto:PREVENTION.AAA@SECU.LU)  
(+352) 26 19 15 - 2201



# PROGRAMME NATIONAL ESR

À travers plusieurs services adaptés à leurs besoins, le programme national ESR (Entreprise Responsable) de l'INDR prépare les entreprises aux défis actuels.

Le Guide ESR, développé en collaboration avec les principaux acteurs nationaux de la RSE, est l'ouvrage de référence des entreprises luxembourgeoises et donne une vue d'ensemble des principales attentes de la société à leur égard. Il reprend les principales thématiques de la RSE jugées pertinentes pour le Luxembourg, tout en respectant les principaux standards internationaux.

Disponible gratuitement sur [www.esr.lu](http://www.esr.lu), le Guide ESR est aussi un formulaire d'évaluation didactique qui permet aisément à toute entreprise de mesurer son niveau de responsabilité. Il démontre les bienfaits de la RSE et apporte des solutions adaptées à chaque entreprise quels que soient sa taille et son secteur d'activité.

Le label ESR, quant à lui, permet à l'entreprise de valoriser sa politique RSE et d'être reconnue comme entreprise socialement responsable.

Contact: [www.esr.lu](http://www.esr.lu) et [indr@indr.lu](mailto:indr@indr.lu)



**ENTREPRISE  
RESPONSABLE**

Stratégie RSE | Gouvernance | Social | Environnement

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
  - 3.1 Conseil
  - 3.2 **Labels**
  - 3.3 Publications
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

## 3.2 LABELS

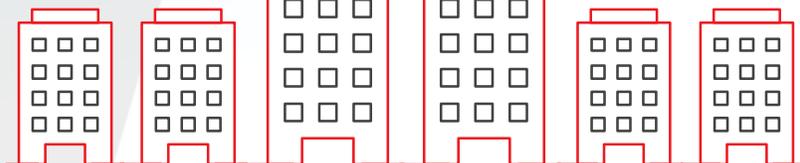


# LES 2 LABELS



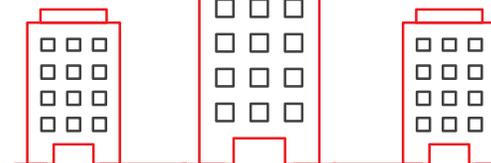
> 220

ENTREPRISES  
LABELLISÉES



> 45

ENTREPRISES  
LABELLISÉES



# LABEL ESR DE L'INDR

Le label ESR - ENTREPRISE RESPONSABLE permet à l'entreprise de valoriser sa politique RSE et d'être reconnue comme entreprise socialement responsable.

Les bonnes pratiques des entreprises sont honorées et une panoplie d'avantages concrets sont accordées aux entreprises labellisées.

Le processus de labellisation ESR s'adapte aux besoins et à la maturité de l'entreprise. Un conseiller de l'INDR accompagne l'entreprise pas à pas : un ouvrage de référence, une auto-évaluation en ligne, un plan d'action, des recommandations d'outils et de solutions pratiques, des formations sur mesure, une vérification indépendante par un expert agréé, une valorisation du label pendant 3 ans et un pack de communication pour promouvoir le positionnement responsable de l'entreprise.



**ENTREPRISE  
RESPONSABLE**

Stratégie RSE | Gouvernance | Social | Environnement



# ENTREPRISES LABELLIÉES ESR

L'INDR certifie que toutes les entreprises labellisées ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE ont atteint les objectifs formulés dans le Guide ESR, garantissant ainsi un comportement responsable. Elles ont toutes développé une stratégie RSE et mis en œuvre un plan d'action gérée par un coordinateur ESR afin de créer de la valeur partagée. Lors de la vérification en entreprise par un expert en RSE agréé indépendant, les candidats ont su justifier tous les niveaux de maturité atteints en apportant des preuves matérielles de leur conformité par rapport aux exigences du Guide ESR. L'INDR a ainsi pu émettre un avis favorable à l'attribution du label ESR pour une durée de 3 ans.

En se labellisant, les entreprises s'engagent dans un processus d'amélioration continue pour contribuer aux différents piliers du développement durable et visent à faire progresser l'économie et la société dans laquelle elles évoluent. Ces ambassadeurs de la RSE forment un réseau de compétences extraordinaire et le partage de leurs bonnes pratiques leur permet d'avoir un impact positif sur la société.



Liste des entreprises labellisées et vidéos de témoignages



# LABEL SGS DE L'AAA

Dans un souci d'aider les entreprises à mettre en place une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail, l'Association d'assurance accident (AAA) a créé un label de qualité en matière de sécurité et de santé au travail, dénommé « Sécher & Gesond mat System ».

Avec ce label, destiné aux petites et moyennes entreprises, l'AAA aimerait encourager les efforts particuliers des employeurs en matière de prévention des risques, tout en minimisant le volet administratif.

La Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) s'engagent par le biais d'une convention à coopérer avec l'Association d'assurance accident en vue de promouvoir l'action de conseil et de labellisation auprès de leurs ressortissants et membres.



# DÉMARCHE



## Self-check et engagement

- L'entreprise s'évalue elle-même en répondant au questionnaire
- Signature d'une convention



## Conseil

- Conseil personnalisé et accompagnement de l'entreprise

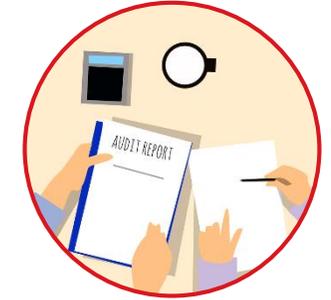


## 1<sup>er</sup> audit

- Audit de certification réalisé par un organisme indépendant



## Attribution du label SGS



## Re-audits

- Audit partiel tous les ans
- Audit intégral tous les 3 ans

à titre gratuit

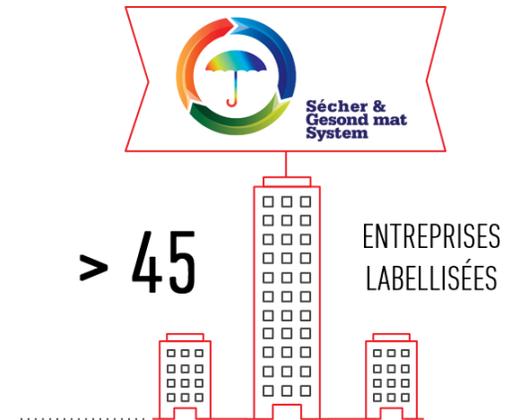


# ENTREPRISES LABELLIÉES SGS

Le label offre aux entreprises une image de qualité en matière de sécurité et de santé au travail et leur permet surtout de bénéficier d'un conseil personnalisé et d'un accompagnement par les agents du service prévention de l'AAA.



Liste des entreprises labellisées



1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
  - 3.1 Conseil
  - 3.2 Labels
  - 3.3 **Publications**
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

## 3.3 PUBLICATIONS

# PUBLICATIONS

Plusieurs nouveaux supports de prévention, en collaboration avec des partenaires nationaux, ont été élaborés au cours des dernières années.

Un grand nombre de publications, en collaboration avec des partenaires nationaux, a été révisé.

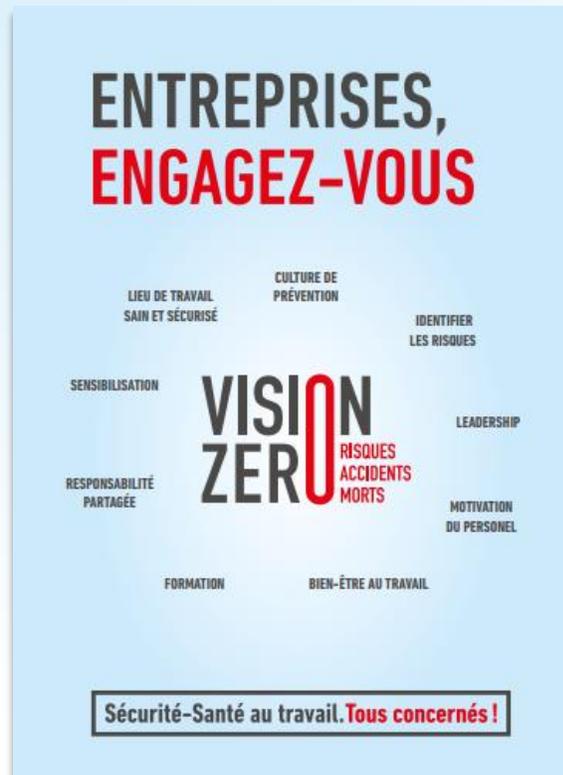
La plupart des publications sont disponibles en français et allemand, certaines également en anglais ou même multilingue : <https://visionzero.lu/fr/mediatheque>

- Une partie des publications est disponible en format papier et peut être commandée à titre gratuit



Le nouveau guide ESR est devenu l'ouvrage de référence de la RSE au Luxembourg

# PUBLICATIONS AU SUJET DE LA VISION ZERO



# PUBLICATIONS



# PUBLICATIONS



# LES RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION DE L'AAA

Les recommandations de prévention de l'Association d'assurance accident sont des règles de l'art en matière de prévention des risques.

Les recommandations de prévention sont élaborées par le service « Prévention » de l'AAA et avec le concours d'experts que le comité directeur de l'Association a choisis en raison de leur expérience professionnelle.

Le but est d'aider les employeurs et les salariés à remplir au mieux leurs obligations légales et réglementaires en matière de sécurité et de santé au travail.

Les recommandations permettent à l'employeur ou au salarié de prendre conscience du risque concerné et de mettre en œuvre les moyens propres à le prévenir.

L'AAA fournit aux entreprises luxembourgeoises des plans de formation luxembourgeois ancrés dans les recommandations de prévention.

Les recommandations reprennent des annexes thématiques qui permettent de sensibiliser le personnel.

Au cours des dernières années des chapitres ont été ajoutés, d'autres ont été révisés et des nouveaux chapitres sont actuellement en préparation. Un nouveau layout pour les recommandations a été mis en place.



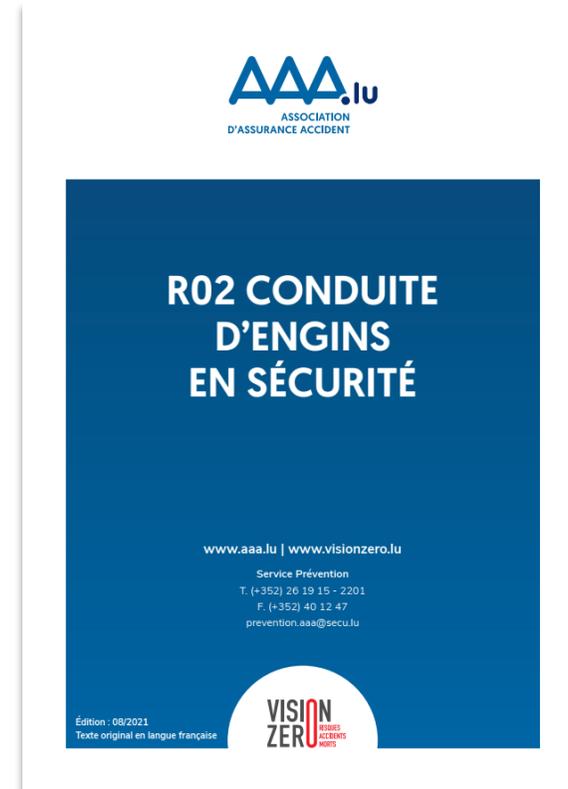
# LES RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION DE L'AAA

## Recommandations de prévention

- R00 Introduction
- R01 Recommandations générales
- R02 Conduite d'engins en sécurité 
- R03 Travaux de construction et de second œuvre
- R04 Échelles et marchepieds
- R05 Engins de chantier
- R06 Chariots de manutention
- R07 Ponts élévateurs
- R08 Véhicules
- R09 Grues
- R10 Équipements de travail mus par force motrice
- R11 Machines et installations pour le travail du bois et de matériaux similaires
- R12 Soudage, oxycoupage et procédés semblables
- R13 Mise en œuvre de produits de revêtement
- R14 Travaux sur et à proximité d'installations et matériel électriques
- R15 Agents biologiques et travaux dans le secteur de la santé
- R16 Agriculture, sylviculture, horticulture et viticulture 
- R17 Échafaudages de pied 
- R18 Échafaudages roulants 



Recommandations et programme de formation

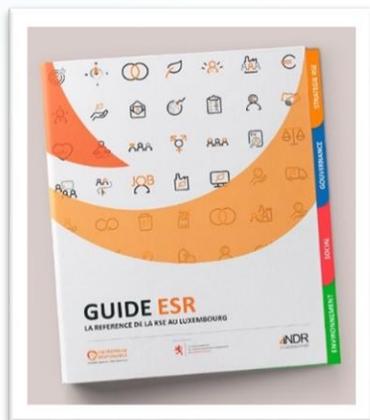


# GUIDE ESR DE L'INDR

Le Guide ESR est l'ouvrage de référence de la RSE au Luxembourg.

Fondé sur plusieurs années de recherche par l'INDR et ses partenaires, le Guide ESR est une synthèse des principales normes internationales (ISO 26000, GRI...) et a pour vocation d'offrir des explications didactiques des thématiques essentielles de la RSE. Il rassemble les meilleures pratiques et propose, à côté d'actions rapidement réalisables, des solutions adaptées envers les entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.

Ce guide s'adresse tant aux débutants qu'aux managers engagés en RSE.



**iINDR**



**ENTREPRISE  
RESPONSABLE**

Stratégie RSE | Gouvernance | Social | Environnement



Mot des Présidents de l'AAA, de l'UEL et de l'INDR

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
4. **Système bonus-malus de l'AAA**
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

# 4. SYSTÈME BONUS-MALUS DE L'AAA

# SYSTÈME **BONUS**-MALUS de l'AAA

## Introduction du système bonus-malus en 2019

### Principe du système bonus-malus

- Récompenser les cotisants qui garantissent un environnement de travail sûr et sain en diminuant leur taux de cotisation
- Pénaliser les cotisants « accidentogènes » en augmentant leur taux de cotisation

### Objectifs principaux

- Sensibiliser les cotisants à la prévention des accidents
- Inciter les cotisants à investir davantage dans la sécurité et la santé au travail



[www.aaa.lu/bonusmalus](http://www.aaa.lu/bonusmalus)

# SYSTÈME **BONUS**-MALUS de l'AAA

Le champ et les modalités d'application du système bonus-malus sont précisés par règlement grand-ducal (RGD du 8 février 2016)

Le taux de cotisation peut être diminué ou augmenté pour chaque cotisant par un facteur de multiplication, appelé facteur bonus-malus ( $F_{BM}$ )

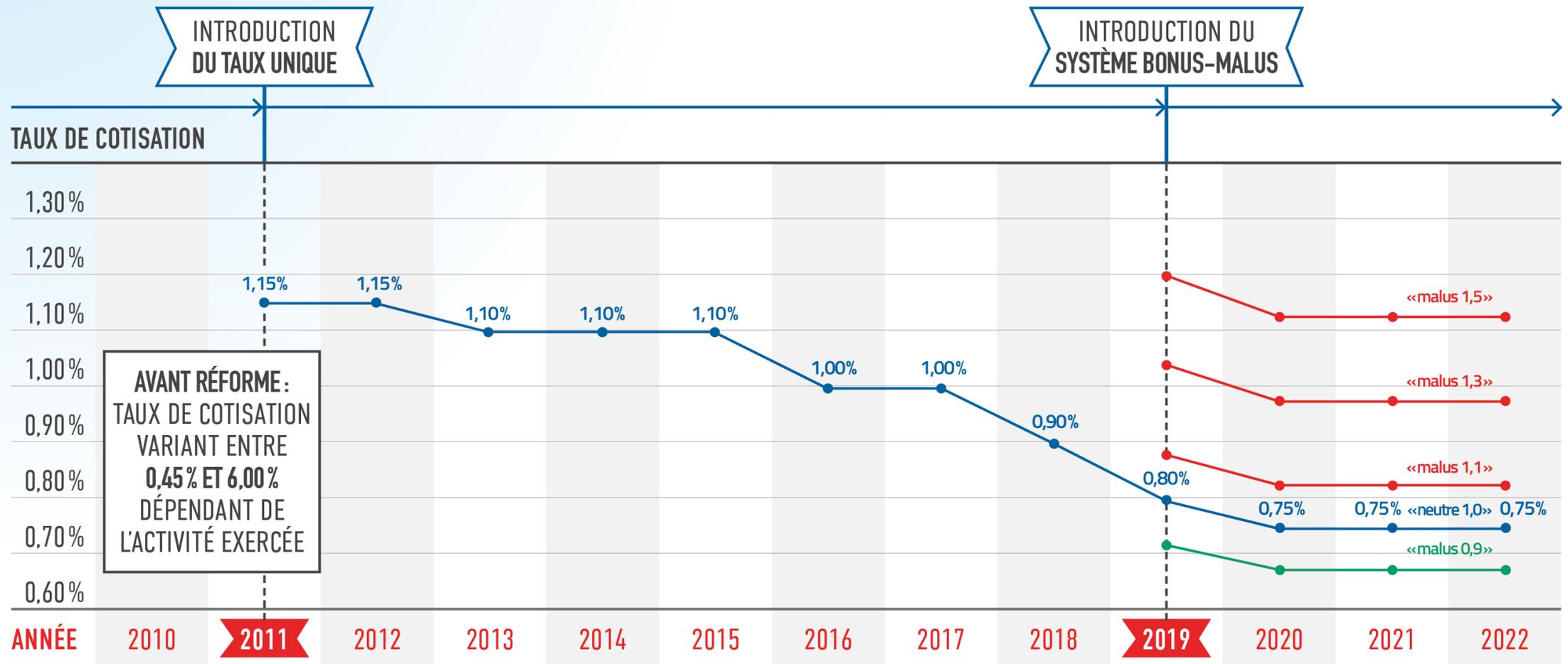
$$\text{taux du cotisant} = \text{taux de base} \cdot F_{BM}$$

Le taux de base est fixé annuellement (0,75% en 2022)

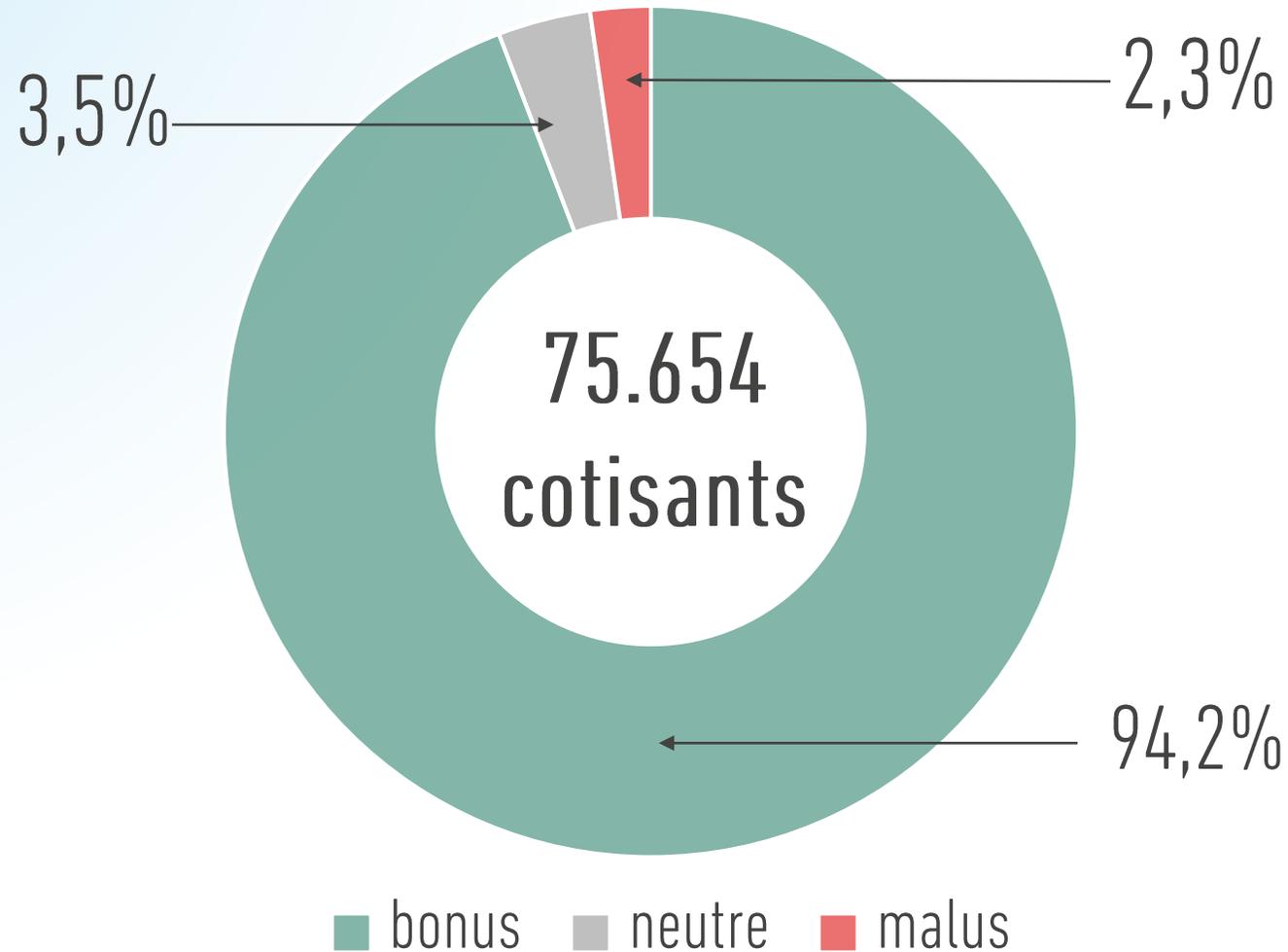
Pour calculer le facteur bonus-malus, les cotisants sont répartis en classes de risques et comparés aux cotisants se trouvant dans la même classe.

L'attribution de la classe de risques est basée sur l'activité principale du cotisant.

# ÉVOLUTION DU TAUX DE COTISATION

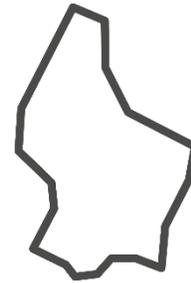


# STATISTIQUES POUR L'EXERCICE 2022

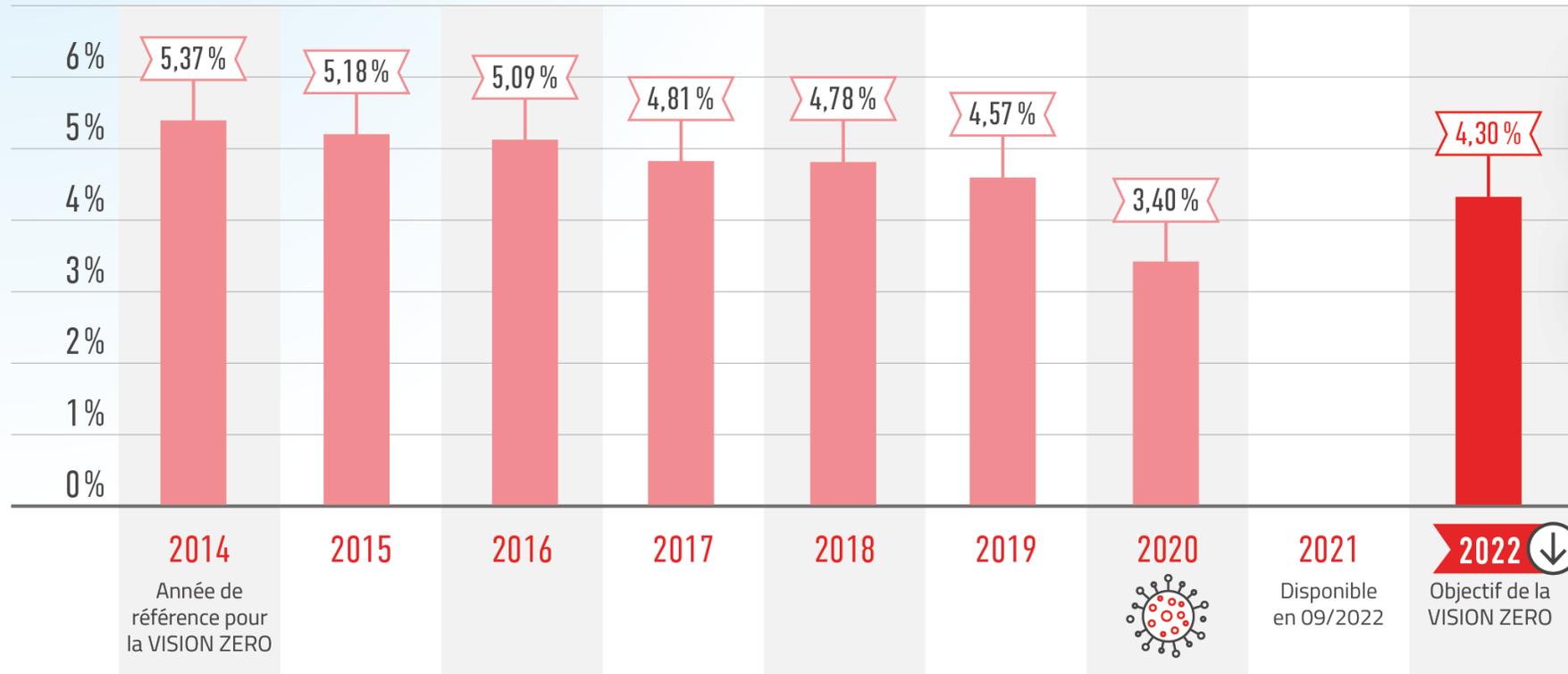


1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. **Evolution des chiffres-clés**
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

# 5. EVOLUTION DES CHIFFRES-CLÉS



# EVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE NATIONAL & OBJECTIF 2022



Nombre d'accidents reconnus x 100



Nombre de travailleurs-unité



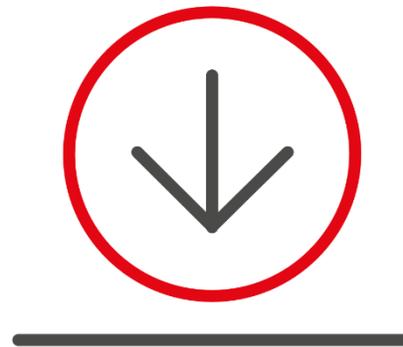
**TAUX DE FRÉQUENCE (%)**

# EVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE

Un des objectifs de la charte nationale est d'atteindre une diminution de 20% du taux de fréquence national en 2022, tous secteurs confondus, des accidents liés au travail par rapport à 2014.

En 2019, une diminution prometteuse de 15% a déjà été réalisée.

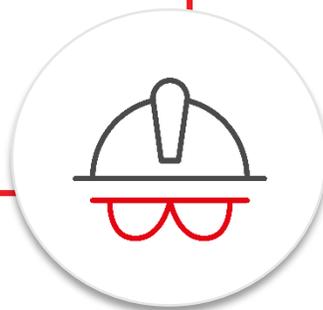
L'année 2020 a été très spéciale en raison de la pandémie. C'est une année qui, d'un point de vue statistique, sera écartée car les différents confinements et le recours au télétravail faussent les données.



2019

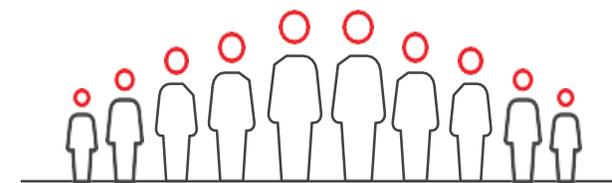
-15%

DU TAUX DE FRÉQUENCE  
DES ACCIDENTS



OBJECTIF 2022

-20%



ENSEMBLE,  
GRÂCE À UNE CULTURE  
DE PRÉVENTION

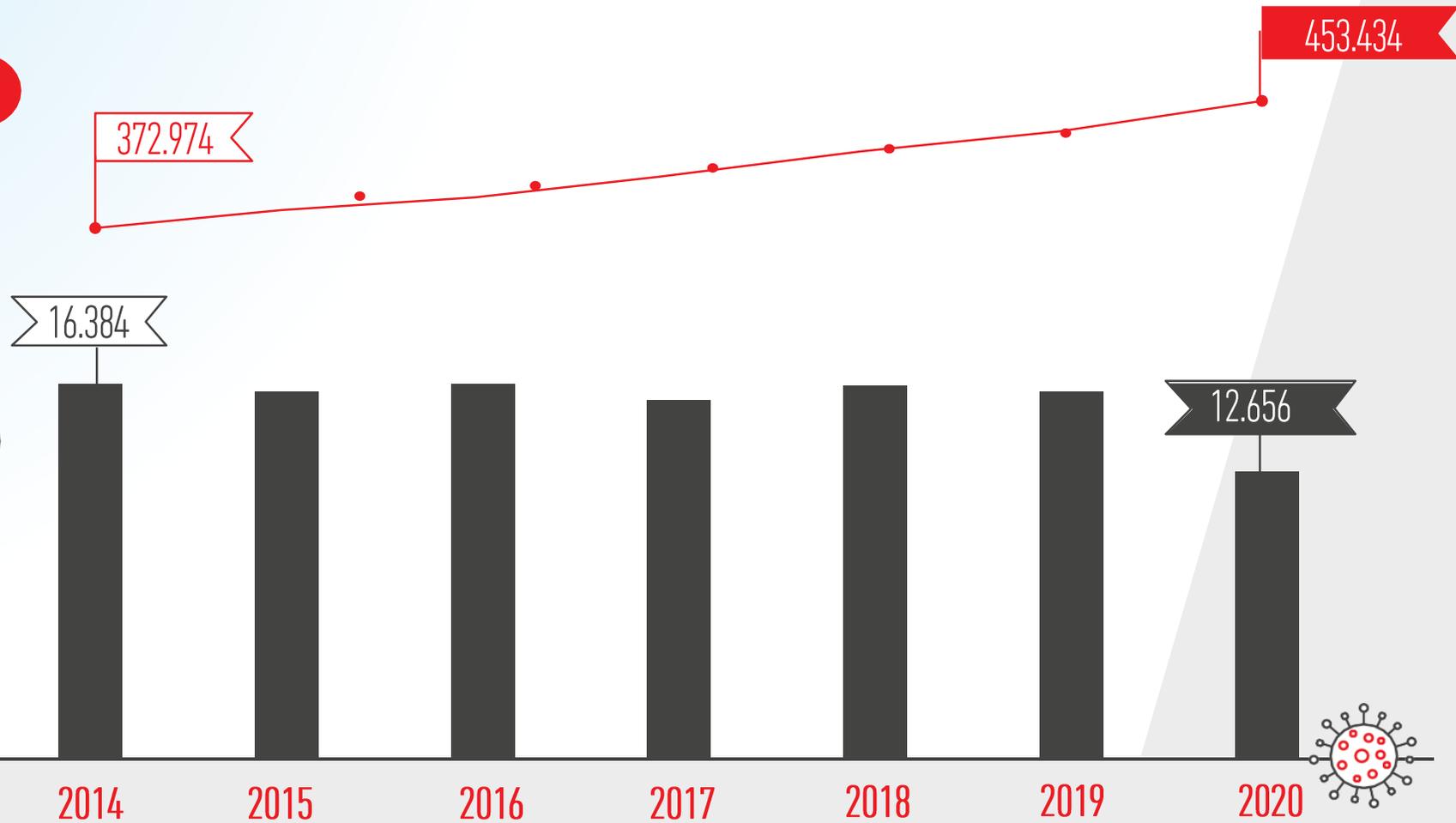
# EVOLUTION DU NOMBRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES TRAVAILLEURS-UNITÉ



TRAVAILLEURS  
- UNITÉS



ACCIDENTS  
DU TRAVAIL



1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. **Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires**
7. Conclusion

Annexes



## 6. ACTIONS ET TÉMOIGNAGES DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATIONALE ET DES PARTENAIRES



# ACTIONS ET TÉMOIGNAGES DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATIONALE

Les signataires de la Charte nationale souscrivent à une approche commune et intégrée qui adhère à la «VISION ZERO», dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

Vers les témoignages et actions des signataires:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité sociale



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Fonction publique



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur





© OLIVIER MINAIRE

La stratégie nationale de prévention VISION ZERO est une initiative remarquable puisqu'elle défend l'idée que tous les accidents du travail peuvent être évités et qu'un monde sans accidents graves ni mortels est possible.

Signée en 2016 par les acteurs nationaux, la stratégie montre une réelle volonté d'améliorer la sécurité et la santé au travail et ce via des actions concrètes.

Assurer la sécurité et la santé au travail est une responsabilité pour tous les acteurs, y compris le gouvernement. En tant que Ministre de la Sécurité sociale, je soutiens pleinement les actions de prévention existantes et j'encourage tous les acteurs à continuer leurs efforts dans le domaine.

**Romain Schneider, Ministre de la Sécurité sociale (novembre 2021)**



# MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE

## Actions engagées dans le cadre de la stratégie VISION ZERO

Introduction du système bonus-malus

Prix national sécurité-santé au travail (éditions 2018 et 2020)

- Valorisation des lauréats pour des mesures ou produits particulièrement innovants dans le domaine de l'amélioration de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail

Forum de la sécurité et de la santé au travail

- Soutien du ministère de l'événement annuel incontournable en matière de sécurité et de santé au travail destiné aux dirigeants d'entreprise, aux responsables sécurité-santé en entreprise ainsi qu'à tous les acteurs engagés en la matière

Semaine sécurité-santé au travail dans le secteur de la construction :

- Soutien de cette action et échange avec les différents experts et les ouvriers sur chantiers afin de se rendre compte de l'état des chantiers et des dispositions de prévention mises en œuvre afin de sensibiliser davantage en matière de sécurité-santé au travail.
- [Témoignage du Ministre Romain Schneider](#)



# MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

VISION  
ZERO  
RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS



© SIP / YVES KORTUM

Depuis la signature de la Charte nationale VISION ZERO en 2016, de nombreux efforts ont déjà été entrepris dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. L'importance d'une stratégie nationale a été reconnue par mon ministère dès le début de l'initiative et je reste convaincu que nous allons continuer à souligner notre engagement par des initiatives concrètes dans l'intérêt des employeurs et des salariés.

**Dan Kersch, Ministre du Travail,  
de l'Emploi et l'Économie sociale et solidaire (novembre 2021)**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire

# MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## Actions engagées dans le cadre de la stratégie VISION ZERO

Augmentation considérable du nombre d'inspecteurs du travail auprès de l'Inspection du travail et des mines.

Dépôt du projet de loi 7864 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral au travail.

Elaboration d'un projet de loi en vue du transfert de la division de la médecine du travail du ministère de la Santé vers le MTEESS.

Création d'un cadre législatif pour le droit à la déconnexion des salariés.

Ratification de la convention C187 de l'Organisation internationale du travail sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.





© MISA / LUC DEFLORENNE

D'un point de vue santé publique il est indispensable à mes yeux de s'investir davantage dans la prévention de maladies et la promotion de la santé et du bien-être sur le lieu de travail.

Suite aux recommandations de l'OMS et de l'impulsion de la VISION ZERO, dont le ministère de la Santé est partenaire, la plupart des Plans Nationaux de Santé comportent un volet spécifique d'actions à réaliser dans le milieu du travail. J'aimerais notamment insister sur l'importance d'améliorer la prévention du cancer sur le lieu du travail, la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique ainsi que la prévention des risques psychosociaux qui ont malheureusement pris de l'ampleur durant la pandémie liée au COVID-19.

**Paulette Lenert, Ministre de la Santé**



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ

**Les actions du Ministère de la Santé qui s'inscrivent notamment dans le cadre de la VISION ZERO sont :**

La prévention de maladies et la promotion de la santé sur le lieu de travail à travers les plans nationaux de santé.

La mise en valeur des projets d'entreprise notables en matière de santé « best practices » à travers l'ancien « prix santé en entreprise » et le nouveau prix national « prix sécurité et santé au travail ».



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ

## Les plans nationaux de santé

Comme la prévention de maladies et la promotion de la santé en entreprise devient de plus en plus importante, la plupart des plans nationaux de santé ont un volet spécifique d'actions à réaliser dans le milieu de travail. Les médecins du travail en collaboration avec les employeurs et les syndicats sont les partenaires du Ministère de la Santé pour mener à bien des actions sur le terrain.

Ci-dessous un listing de plans nationaux avec leurs actions spécifiques.

### Plan national cancer

Objectif principal : Diminuer les facteurs de risques et l'incidence des cancers, améliorer la survie et la qualité de vie, diminuer le taux de mortalité, réduire les inégalités et garantir la capacité du système de santé.

Objectif spécifique 4.8 : Amélioration de la prévention du cancer sur le lieu de travail par la mise en place des mesures dédiées à la protection des travailleurs en partenariat avec les services de santé au travail.



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ

## Plan d'action drogues

Objectif principal : réduction de la demande / mesures préventives : prévention des addictions dans les entreprises.

- Formations et informations dans les entreprises
- Développement de guides par rapport aux stratégies de prévention (responsabilité, entretiens, accords d'entreprise).

## GIMB, Promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique 2018-2025

Objectif principal : Promouvoir une alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée et lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population.



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ

## Plan National Maladies Rares (PNMR) 2018-2022

Objectif principal : Assurer aux malades un accès équitable au diagnostic, une prise en charge médicale et psychosociale adaptée et la possibilité de satisfaire les besoins et désirs d'épanouissement scolaires, professionnels et personnels.

- Aider les travailleurs atteints d'une maladie rare sur le lieu de travail en vérifiant l'accessibilité au poste de travail, les conditions de travail et l'accompagnement psychosocial. Améliorer l'insertion professionnelle pour les jeunes travailleurs atteints de maladie rare.

## Plan d'action national pour la réduction des concentrations du radon 2017-2020

Objectif principal : La réduction de l'exposition ; à savoir la prévention lors de la construction et la réduction dans les habitations ayant des concentrations de radon très élevées.

- Information et sensibilisation des entreprises et mise en place des mesures de surveillance du radon sur les lieux de travail.



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ

## Plan national de prévention du suicide (PNPSL) 2015-2019

Objectif principal : la réduction du nombre de suicides, de tentatives de suicide, et leur impact sur la communauté.

- Axe 2 : Améliorer la résilience des individus et leur capacité à s'auto-aider
- Axe 3 : Améliorer les ressources sociales, la résilience collective et la capacité à prévenir le suicide
- Axe 5 : Fournir des activités ciblées de prévention de suicide

## Plan national de lutte contre le tabagisme 2016-2020

Objectif principal : Lutter contre le tabagisme en visant soit la prévention, soit le sevrage tabagique.

### Axe 2 : Mesures et actions

- Promouvoir des lieux de travail sans fumée
- Commémorer des moments particuliers, comme la Journée mondiale annuelle sans tabac de l'OMS et la Journée mondiale annuelle de la BPCO
- Emettre des recommandations (guidelines), (p.ex. pour une entreprise sans tabac) et développer des projets pilotes avec les partenaires



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ

## Plan d'action national VIH 2018-2022

Objectif principal : Prévention de la transmission et de la propagation du VIH et amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes.

- Axe 1 : La prévention : La promotion des messages coordonnés concernant la prévention du VIH par les acteurs du terrain, dont notamment les organisations de santé au travail
- Axe 2 : Le dépistage : les mesures de dépistage ciblant les migrants
- Axe 4 : Non-discrimination et inclusion : Accès à l'emploi adapté et environnement de travail non-discriminant



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ

## Prix santé au travail et prix national Sécurité et Santé au travail

### Prix santé au travail (2007 – 2015)

- Le Prix santé au travail, décerné tous les ans aux entreprises par le Ministère de la Santé de 2007 à 2015 a intégré le nouveau Prix national sécurité-santé au travail à partir de 2018 et décerne le Prix aux entreprises pour le volet santé au travail.

### Prix national Sécurité et Santé au travail (éditions 2018 et 2020)





© SOPHIE MARGUE

Depuis la mise en place de notre plan d'action sécurité routière en 2014, de nombreuses mesures, qu'elles soient préventives, éducatives ou répressives, sont en voie de réalisation voire déjà concrétisées. Depuis, les accidents de la route graves ou mortels ont considérablement baissé. La prévention routière est donc un pas important vers notre VISION ZERO commune, car elle a un impact direct sur la sécurité et la santé au travail.

**François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics**



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Aggraver les sanctions (Loi du 22 mai 2015 entrée en vigueur le 1er juin 2015)

Délit de grande vitesse : perte de 6 points (au lieu de 4)

Excès de vitesse retrait immédiat : perte de 4 points (au lieu de 2)

Stupéfiants / médicaments / alcoolémie  $\geq 1,2$  ‰ : perte de 6 points (au lieu de 4)

Alcoolémie  $\geq 0,8$  -  $< 1,2$  ‰ : perte de 4 points (au lieu de 2)

Inobservation des prescriptions relatives au port de la ceinture de sécurité ou du casque de protection homologué et à l'utilisation d'un siège enfant adapté :

- Perte de 2 points (au lieu de 1)
- Contravention devient une contravention grave
- Amende de 49€ à 145€

Usage du téléphone en main au volant : perte de 2 points (au lieu de 0)

Usage du tablet au volant : perte de 2 points (au lieu de 0)

Non-respect des distances de sécurité : perte de 2 points (au lieu de 0) + amende de 74€ augmentée à 145€

Non-respect signal routier "Accès interdit" (C,1a) : perte de 2 points (au lieu de 0)



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Installer des radars automatiques

Création d'un cadre légal : cf loi du 25 juillet 2015

Mise en service de radars fixes et de radars mobiles

### Assurer la crédibilité / visibilité des limitations de vitesse, notamment dans les zones à trafic apaisé

Promotion des recommandations émises par la Commission de circulation de l'Etat (CCE) par les services compétents du MDDI

Mise en place du groupe de travail « V30 » sous le lead de l'Administration des Ponts et Chaussées (APC) :

Règlement grand-ducal du 23 mai 2018 concernant les limitations de vitesse dérogatoires sur les voies publiques en vue de la réduction de vitesse dans certaines localités ainsi que sur les tronçons dangereux

### Etudier l'opportunité / la faisabilité de réduire la vitesse maximale hors agglomération

Au sein du groupe de travail « Audits de sécurité »

Réduction générale de la vitesse hors agglomération

Réduction de la vitesse de 110 à 90 km/h sur les tronçons sans séparation médiane

Révision de l'avis de la Commission de circulation de 2001



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Aligner les seuils actuels en matière de drogues au volant à ceux figurant dans la législation belge

Loi du 22 mai 2015 entrée en vigueur le 1er juin 2015

### Etudier l'opportunité d'introduire l'alcool interlock dans notre législation

Organisation d'un séminaire le 19 mai 2015 avec des intervenants de différents pays.

Plan abandonné.

### Prévenir le risque pour la conduite automobile lié aux médicaments

Sensibiliser les patients à travers les médecins et les pharmaciens

Brochure informant sur les médicaments présentant un risque pour la conduite – élaboration finalisée par le Ministère de la Santé

### Promouvoir l'offre de mobilité alternative

Adapter l'offre aux besoins

- Late Night Trains des CFL financés par l'Etat
- Late Night Bus des TICE financés par l'Etat (depuis décembre 2016)

Communiquer l'offre pour les retours de soirée : [www.mobiliteit.lu](http://www.mobiliteit.lu)



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Connaître le taux du port de la ceinture de sécurité

Comptage réalisé par TNS-ILRES

Période d'enquête : octobre 2015 ; horaire d'observation : 7-18h

### Renforcer le respect des feux rouges

Analyse dans le groupe de travail « Audits de la sécurité »

Étudier l'opportunité de lancer un projet-pilote « radars - feux rouges »

### Sécuriser les passages pour piétons

Élaborer des recommandations destinées aux décideurs

Éléments clés :

- Priorité n'est pas sécurité
- Le passage pour piétons ne doit pas procurer un faux sentiment de sécurité
- Eclairage spécifique des passages pour piétons garantit une visibilité optimale et une mise en évidence de la silhouette du piéton



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Sensibiliser les usagers vulnérables et les automobilistes à l'importance de voir et d'être vus

Organiser des campagnes de sensibilisation : décembre 2016, octobre 2017, janvier 2018

### Sécuriser les voies cyclables

Élaborer des lignes directrices pour l'aménagement et la signalisation des voies cyclables

Création d'une cellule « mobilité douce » au sein du MDDI et d'une division au sein de l'Administration des Ponts et Chaussées

Mise en place d'un nouveau groupe de travail sur les voies cyclables

Règlement grand-ducal du 3 septembre 2016 concernant la signalisation directionnelle pour cyclistes

9 modifications du CDR en faveur de la circulation cycliste et piétonne entrées en vigueur le 1er mai 2018

Adaptations des propositions « best practices » des consultants internationaux aux spécificités luxembourgeoises

### Signaliser les zones dangereuses aux motocyclistes

Projet-pilote par APC sur la N25 entre Wiltz et Kautenbach

Affichage d'un message sur les panneaux CITA pour sensibiliser les motocyclistes « 8 motorcyclists killed in 2018 – Drive carefully »

Poursuite des travaux de sécurisation des glissières pour motocyclistes



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Attirer l'attention des motocyclistes novices sur les dangers de la route

Anticipation de la participation aux cours de formation d'une journée au CFC à Colmar-Berg pendant la période de stage (catégorie A2 du permis de conduire)

Intégration d'un volet « risk awareness »

A partir de 2019 :

Formation « fit for your bike »

- remise en forme physique et psychique, contrôle de l'état technique de la moto
- organisation annuelle par le CFC
- à partir de 2019, ajout d'une 4e journée (au lieu de 3), 400 motocyclistes peuvent participer annuellement

### Sécuriser les endroits potentiellement dangereux

Poursuivre les audits de sécurité ponctuels sur les tronçons dangereux au sein du GT « audits de sécurité »

Elaborer un plan stratégique pour réduire le nombre d'accidents par intervention de l'infrastructure routière

Finaliser l'audit de sécurité du réseau autoroutier



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Eviter la conduite en contresens sur les autoroutes

APC observe de près l'évolution des mesures envisagées à l'étranger

APC contrôle régulièrement les signalisations horizontales et verticales aux sorties de bretelles des échangeurs des autoroutes

### Sécuriser les bords de route : arbres et obstacles fixes

Elaborer une méthodologie pour prévenir les accidents contre les arbres et les obstacles fixes

Un groupe de travail (Département de l'Environnement / APC) a été mis en place

Le programme responsable des soumissions pour sécuriser les accotements, les arbres et les talus par des glissières, respectivement pour ajouter des protections motocycles est en cours

### Améliorer l'analyse des accidents corporels

Approfondir l'analyse des accidents routiers

- Loi du 13 juin 2017 – Art. 89. (entrée en vigueur au 01/07/2017)
- Depuis 2019 : rapport technique annuel des accidents par la AET

### Attirer l'attention des conducteurs novices sur les dangers de la route

Promouvoir davantage la conduite accompagnée

Renforcer le volet « risk awareness »



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Améliorer la connaissance du Code de la Route

Poursuivre les programmes éducatifs pour l'enseignement primaire et secondaire  
Sensibiliser les seniors, en collaboration avec le Ministère de la Famille  
Informé de manière continue le grand public sur les règles du Code de la route  
Création de 2 nouveaux panneaux dans l'intérêt de la sécurité des motocyclistes

### Poursuivre des campagnes de sensibilisation

### Amplifier l'impact des contrôles

Assurer que le risque d'être soumis à un contrôle et d'être sanctionné soit perçu comme réel  
Organiser les contrôles conformément au concept national de contrôle routier (50% préventif/50% répressif)

### Orienter les contrôles de la Police Lëtzebuerg

La sécurité des policiers et des usagers de la route est un critère prépondérant dans le choix des lieux de surveillance et de contrôle. Une analyse dont la finalité est la localisation spatiale et temporelle des accidents/comportements dangereux permet de cibler au maximum les contrôles.

De façon prioritaire, les contrôles routiers sont effectués :

- sur les routes ou sur les tronçons routiers les plus dangereux
- à proximité de points sensibles (p.ex. les établissements scolaires)
- pendant les heures où le risque d'accident/de comportement dangereux est le plus élevé



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2014 – 2018

### Dé-tribunaliser certaines infractions routières

Désengorger les tribunaux

- Mise en place d'un groupe de travail ad hoc de la CCE
- Simplification de la procédure de l'ordonnance pénale (Loi du 17 mai 2017)
- Simplification de la phase pré-judiciaire dans le cadre du système CSA en ce qui concerne les avertissements taxés de 49€ sans perte de points (Loi du 10 avril 2018)

Analyser l'opportunité d'introduire des peines pédagogiques

Mise en place d'un groupe de travail ad hoc de la CCE (MDDI, Ministère de la Justice, Parquets)

Projet de loi 7204 déposé le 6 novembre 2017

- Sursis probatoire en matière de circulation routière

Agir de manière ciblée sur le comportement fautif à la base de la condamnation judiciaire. Exemple : en conditionnant le sursis à la participation par le condamné à un stage de sensibilisation à la sécurité routière :

- Réhabilitation alcool / drogues
- Participation à des stages de sensibilisation (Exemple : « Close to »)

Modulation de l'interdiction de conduire

- Exclure la modulation de l'interdiction de conduire prononcée à l'encontre d'un conducteur récidiviste

Lead : Ministère de la Justice



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées ou en cours dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2019-2023

### Continuer le déploiement des radars automatiques sur notre réseau routier (en permanence)

Développer les radars fixes

Renforcer les contrôles par radars mobiles aux endroits les plus accidentogènes

Renforcer les contrôles par le radar « chantier » aux alentours des chantiers

### Installer des « radars tronçon » sur notre réseau routier (en permanence)

Projet-pilote sur N11 entre Gonderange – Waldhaff : radar en place depuis le printemps 2020

Déploiements futurs : dans les tunnels (Markusberg) et sur des tronçons dangereux (à déterminer)

### Etudier l'opportunité/faisabilité de réduire de façon ponctuelle la vitesse maximale sur certains tronçons routiers hors agglomération (en permanence)

### Assurer la crédibilité / visibilité des limitations de vitesse, en particulier dans les zones à trafic apaisé (en cours)

Apaisement du trafic sur la voirie de l'Etat

Aménagements à l'intérieur des zones 30

Introduction de nouvelles infrastructures pour cyclistes

Introduction « rue cyclable »

Elaborer les recommandations et revoir la brochure « apaisement du trafic »



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées ou en cours dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2019-2023

### Prévenir la conduite automobile sous l'influence d'alcool (réalisé)

Soutenir les initiatives internationales et européennes en vue de l'équipement généralisé des véhicules neufs par un interface pour l'installation d'un dispositif « alcohol interlock »

- Règlement européen (2019/2144) voté au conseil et publié le 16 décembre 2019

Sensibiliser les usagers de la route par des campagnes

Campagne alcool en 2020 ensemble avec l'AVR

### Optimiser le dépistage de la conduite sous l'influence de drogues (en cours)

Revoir la procédure de dépistage de drogues au volant en ce sens de la simplifier, notamment en cas d'aveu de la personne concernée

- Modification législative

### Optimiser le dépistage de la conduite sous l'influence de médicaments (en cours)

Compléter la procédure actuelle en ce sens de prévoir d'autres moyens de dépistage de la conduite sous l'influence de médicaments, tel que c'est le cas pour l'alcool et la drogue au volant

- Modification législative

### Continuer à promouvoir l'offre de mobilité alternative (en permanence)

Projet de loi déposé à la Chambre des Députés le 08.02.2021



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées ou en cours dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2019-2023

### Promouvoir les nouveaux systèmes d'assistance à la conduite (réalisé)

Soutenir sur le plan international et européen toute initiative d'équiper les véhicules d'office des nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

- Règlement européen (2019/2144) voté au conseil et publié le 16 décembre 2019

### Promouvoir les nouveaux systèmes d'assistance à la conduite (réalisé)

Informier et sensibiliser sur l'impact en termes de sécurité des nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

### Lutter contre la fraude kilométrique (réalisé)

Soutenir une solution au niveau européen

Participer au projet-pilote lancé par la Commission européenne (ODOCAR)

### Renforcer la sécurisation des chargements des véhicules routiers

Aggraver les sanctions pour les infractions en relation avec un chargement non sécurisé (réalisé)

Perte de 2 points au lieu de 0 point (en cours)

Elaboration projet de loi

### Réduire la distraction au volant (en cours)

Interdire le port d'écouteurs, oreillettes, ... susceptibles de réduire l'attention des conducteurs

Aggraver davantage les sanctions : perte de 4 points (au lieu de 2 points)

Modification législative/réglementaire



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées ou en cours dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2019-2023

### Renforcer le respect des feux rouges (réalisé)

Projet-pilote « radar feux rouges » sur la Place d'Etoile : Radar installé Stäreplaz en octobre 2020

Modification législative / Mise en place sur le terrain

### Continuer à sensibiliser les usagers vulnérables et les automobilistes à l'importance de voir et d'être vus (en permanence)

Campagnes (Campagne « Respect my space » en 2021)

### Elaborer un plan d'action « sécurité des motocyclistes » pour combattre les accidents des motards (réalisé)

Déclaration gouvernementale de 2018

« La stratégie nationale Vision zéro– c'est-à-dire zéro mort et zéro blessé grave – sera poursuivie afin de combattre le fléau des accidents sur nos routes. Le plan d'action prévention actuel sera adapté et un plan contre les accidents des motards sera mis en place. »



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées ou en cours dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2019-2023

### Améliorer la protection des cyclistes (en permanence)

Sensibiliser les cyclistes à l'usage du vélo en toute sécurité

### Protéger les usagers des moyens de locomotion alternatifs (réalisé)

Créer un cadre légal cohérent permettant une utilisation en toute sécurité sur la voie publique

### Continuer à sécuriser les endroits potentiellement dangereux (en permanence)

Poursuivre les audits de sécurité ponctuels sur les tronçons dangereux

Continuer à sécuriser les abords des routes (arbres et autres obstacles fixes)

### Améliorer l'analyse des accidents corporels (réalisé)

Étudier le profil des conducteurs présumés responsables d'accidents mortels ou avec blessés graves

### Améliorer l'analyse des accidents corporels (en cours)

Mettre à profit les compétences de l'AET en vue de l'obtention de recommandations de sécurité formées sur base de leurs analyses d'accidents routiers



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées ou en cours dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2019-2023

**Renforcer encore davantage la qualité de l'enseignement à la conduite automobile / Réformer la profession de « l'instructeur » de la conduite automobile (en cours)**

Revoir l'accès à la profession

Introduire une formation continue

Prévoir des procédures disciplinaires

**Avoir des conducteurs bien formés / Réformer l'apprentissage à la conduite (en cours)**

Promouvoir la conduite accompagnée

Cibler l'apprentissage théorique en fonction des différentes catégories de véhicules

Mettre l'accent sur la prise de conscience des risques liés à la conduite des différentes catégories de véhicules

Revoir les modalités de l'examen pratique

**S'assurer que tous les conducteurs ont les capacités nécessaires pour conduire**

Etudier l'opportunité de revoir le système actuel de transcription des permis de conduire des pays tiers, notamment par l'introduction d'un permis de conduire provisoire (réalisé)



# MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

## Actions saillantes réalisées ou en cours dans le cadre du Plan d'action « sécurité routière » 2019-2023

### Sensibiliser et responsabiliser les usagers dès leur plus jeune âge

Renforcer la prévention dans l'enseignement fondamental (en suspens dû à la crise sanitaire)

### Amplifier l'impact et l'efficacité des contrôles policiers

Étudier la faisabilité de contrôles de vitesse par des véhicules policiers en mouvement, munis d'une caméra (en cours)

### Aggraver les sanctions pour la conduite sans permis de conduire

Analyser la mise en fourrière de plein droit de véhicules (en cours)

### Détribunaliser certaines infractions routières (en cours)

Désengorger les tribunaux, notamment par l'introduction d'un mécanisme d'amende forfaitaire général (similaire au système CSA) et par la dépenalisation de certaines infractions





© SIP / YVES KORTUM

La sécurité et la santé au travail sont des sujets primordiaux dans toute relation de travail, peu importe le secteur – privé ou public – concerné. En général, quand tout va bien, on ne se préoccupe pas vraiment de ces sujets. Ce n'est que lorsqu'un problème apparaît qu'on commence à y réfléchir. D'où l'importance de la prévention en matière de sécurité et de santé au travail. Il s'agit évidemment de la sécurité des bâtiments et installations, mais également de la sécurité ou du risque d'insécurité qui peut résulter des comportements ou méthodes de travail. Dans ce contexte, la formation des agents publics en matière de sécurité joue un rôle important, en particulier dans le cadre de l'exercice de métiers exposés à un risque accru.

La santé au travail englobe à la fois la santé physique et la santé psychique. Si la santé physique est probablement plus visible et donc plus encline à être prise en compte, il n'en reste pas moins que la préservation de la santé psychique doit également faire partie de nos préoccupations.

Ces dernières années, le Ministère de la Fonction publique a renforcé considérablement les effectifs de ses services actifs dans les domaines de la sécurité et de la santé physique et psychique au travail.

Je voudrais finalement relever que les efforts de ces dernières années seront poursuivis à l'avenir.

**Marc Hansen, Ministre de la Fonction Publique**



# MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

## Service psychosocial

Le constat que le volet psychique de la santé au travail n'a pas été considéré dans le passé a fait que le Ministère de la Fonction publique a mis en place, il y a environ 5 ans, le Service psychosocial de la Fonction publique. Ses missions sont notamment de proposer un accompagnement d'aide à l'inclusion pour des personnes ayant des besoins spécifiques des ateliers de groupe pour les agents souffrant de crises de panique, d'angoisses généralisées ou de stress chronique, des consultations psychologiques individuelles et confidentielles, un soutien psychologique des agents dans le cadre de la protection contre le harcèlement, des supervisions dont le principe est le changement de perspective sur ses propres routines afin d'en tirer de nouvelles idées pour ses réflexes professionnels.



# MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

## Bilan santé

Soucieux de leur santé, le Ministère de la Fonction publique propose, depuis 2019, aux agents de l'Etat âgés de 50 ans et plus la prise en charge d'un bilan de l'état de santé facultatif afin d'anticiper les risques de maladies.

## Journées sécurité dans la Fonction publique

En octobre 2019, ont eu lieu les premières « Journées sécurité dans la Fonction publique ». Cet événement, organisé par le Service national de la sécurité dans la Fonction publique, en collaboration notamment avec l'Armée luxembourgeoise et la Police grand-ducale, a permis de promouvoir la sécurité et la santé dans les activités professionnelles et scolaires de la Fonction publique, mais a également offert la possibilité de sensibiliser et d'informer les responsables ainsi que les personnes concernées par la sécurité dans les institutions étatiques et communales avec des colloques, des présentations professionnelles, des ateliers pratiques et des stands d'information.





© YVES KORTUM

Le secteur communal emploie quelques 17.000 personnes et est ainsi un partenaire indispensable dans la réalisation de la stratégie nationale « VISION ZERO ». Le ministère de l'Intérieur encourage et supporte activement les initiatives des partenaires sociaux du secteur dans la réalisation de leurs projets. En même temps, la réduction de risques de toutes sortes est une thématique-clé de la sécurité civile, avec le CGDIS comme partenaire opérationnel fort et fiable dans ce domaine !

**Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur**



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Dépôt et vote de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile qui a créé le Corps grand-ducal d'incendie et de secours « CGDIS » ;

Dépôt et vote de la loi du 6 décembre 2019 relative à l'installation obligatoire de détecteurs autonomes de fumée pour les immeubles ;

Lancement du cours de « sécurité et prévention des accidents au quotidien » organisé par le CGDIS ;

Cours « combattre correctement un feu naissant » spécifiquement pour les entreprises, organisé par le CGDIS ;

Lancement de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe ;

Projet de règlement concernant la réforme de la formation spéciale des fonctionnaires communaux, qui prévoit des cours dans les domaines de la sécurité dans la fonction publique, de la sécurité sur les chantiers, des gestes de premiers secours ;

Réalisation d'une enquête sur l'organisation du travail et le bien-être des agents communaux durant la crise liée à la Covid-19 ;

Soutien de la campagne « Wéi geet et ? » de la FGFC sur les risques psychosociaux dans la fonction publique communale.





La santé et la sécurité sur le lieu de travail sont au centre de la défense des droits des salarié-e-s. Une prise de conscience et une politique sérieuse en la matière, ne peuvent être instaurées que dans le cadre de la cogestion et d'un dialogue social structuré au sein de chaque entreprise.

**Nora Back, Présidente du OGBL**

## Formations

Elaboration de formations sectorielles pour les délégués à la sécurité et à la santé. Ces formations tiennent compte de la spécificité des différents secteurs quant aux risques liés au travail et aux différents métiers.

Formations générales avec différents modules pour les délégués à la sécurité et à la santé.

Elaboration d'une formation de base et d'une formation d'un niveau supérieur permettant aux délégués de s'approprier des compétences nécessaires afin de garantir la santé et la sécurité des salarié-e-s au sein de leur entreprise.

## Sensibilisation

Exemple du secteur de la construction transposable à d'autres secteurs: organisation de réunions de chantiers à intervalles réguliers « sécurité et santé » dans certaines entreprises en collaboration avec la direction. Ces réunions avec un thème spécifique lié au thème de la santé et sécurité ont pour but de sensibiliser les salariés et servent de rappel ou prise de connaissance de nouvelles mesures de sécurité.



La VISION ZERO a permis aux différents acteurs nationaux de redynamiser la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé et de la sécurité au travail par un cadre d'action commun et solidaire.

**Patrick Dury, Président du LCGB**

# LCGB

## Revalorisation du rôle du délégué à la sécurité et à la santé

Une réunion de travail tenue le 12 mai 2016 entre le LCGB, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, et l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), a traité des sujets d'actualité particulièrement liés aux secteurs de la construction et de l'artisanat, dont notamment la réforme de la loi réglant le détachement des salariés dans d'autres Etats membres de l'UE ainsi que la sécurité et la santé au travail.

Quant à la réforme de la loi nationale réglant le statut des salariés détachés, le Ministre a plaidé pour le renforcement de l'autorité de l'ITM afin de garantir le respect des règles concernant les horaires de travail, les salaires et la sécurité ; et pour l'adaptation des directives européennes concernant le détachement des salariés afin d'entraver les problèmes particuliers liés aux secteurs de la construction et de l'artisanat. Il a en outre rappelé l'importance de l'engagement des syndicats dans ce contexte. Le LCGB défend au quotidien les droits des plus que 42.000 salariés détachés employés par ces secteurs au Luxembourg.

Le Directeur de l'ITM a relevé l'insuffisance de l'éducation et de la formation continue des salariés dans le domaine de la sécurité au travail. La signature de la « Charte Nationale VISION ZERO », signée également par le LCGB, devrait favoriser un niveau élevé de sécurité et santé au travail.

Le président national du LCGB a insisté sur le rôle central du volet pratique de toute formation pour les délégués à la sécurité et à la santé, offert par le LCGB en collaboration avec l'IFSB (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A.) afin de permettre aux délégués du personnel de mieux pouvoir accomplir leurs tâches quotidiennes au sein des entreprises. Le Ministre a par conséquent assuré son soutien à un projet élargi afin de renforcer le rôle des délégués du personnel à l'aide d'une formation continue pratique pour le secteur de la construction en étroite collaboration avec l'ITM.

## ALSAT et LCGB : Renforcer les compétences de la santé du travail

Lors d'une entrevue constructive le 7 octobre 2020, le LCGB s'est échangé avec une délégation de l'Association Luxembourgeoise de Santé au Travail (ALSAT) sur la médecine du travail ainsi que les besoins actuels et futurs de la santé au travail. Les deux interlocuteurs ont partagé l'avis que la santé au travail doit sortir renforcée de la crise sanitaire.

Les défis auxquels les services de santé au travail se voient confrontés se multiplieront certes au cours des années à venir : mutation du monde du travail due à la digitalisation, augmentation des maladies psychosociales, approche prévention au travail et protection des personnes vulnérables au COVID-19. A cela s'ajoute la nécessité d'agir contre la pénurie actuelle de médecins du travail et les nombreuses questions qui se posent au niveau de l'organisation future de leur formation. Dans toutes ces questions le Gouvernement aura un rôle décisif à jouer afin de renforcer le rôle et les missions de la santé au travail.

Les sujets suivants ont été abordés :

ALSAT : pallier la pénurie des médecins de travail par une mise en œuvre rapide des adaptations du Code du Travail soumises en 2018 par le Conseil Supérieur de la Santé et de la Sécurité au Travail au Ministre de la Santé ; et par l'instauration d'un cursus de formation en médecine du travail au sein de l'Université du Luxembourg. Souhait que la réforme du reclassement (entrée en vigueur le 1er novembre 2020) remédie à cette situation puisqu'elle élargit les attributions de la médecine du travail dans ce domaine.

LCGB : mise à jour régulière du tableau des maladies professionnelles, notamment au vu des séquelles futures potentielles des salariés qui se sont infectés au COVID-19.

Problème de l'inaptitude prononcée par le médecin du travail combinée avec une capacité de travail décidée par le contrôle médical de la sécurité sociale : il s'agit d'un problème existentiel majeur contre lequel le LCGB milite depuis des années, car les personnes concernées n'ont droit à aucun revenu étant donné que leur employeur ne leur verse plus de rémunération en l'absence de prestation de travail, et la CNS ne leur verse pas d'indemnités de maladie puisqu'elles ne se trouvent pas en possession d'un certificat de maladie.

## Reprise progressive : 4 conditions sine qua non pour protéger la santé des salariés du Grand-Duché

Suite à différentes vidéoconférences entre le Ministre du Travail, l'UEL et les organisations syndicales quant à un redémarrage successif des activités des différents secteurs économiques, le LCGB a à nouveau souligné l'importance primordiale d'une transition du confinement vers une gestion et un contrôle pandémique efficace, qui soit socialement et économiquement durable. Pour le LCGB, la stratégie choisie par le gouvernement doit faire preuve de cohérence tout en protégeant la santé de tous les citoyens et en soutenant le salariat de notre économie à l'issue de la crise sanitaire.

Pour une reprise progressive et bien réfléchie, le LCGB a formulé le 14 avril 2020 4 conditions sine qua non pour protéger la santé des salariés du Grand-Duché :

- adopter un règlement grand-ducal, qui énumère explicitement toutes les règles et mesures de précaution à prendre pour la prévention et la protection de la santé des salariés et veiller à sa stricte application
- instaurer des tests au COVID-19 obligatoires avant tout retour au travail
- application stricte du droit de retrait pour l'ensemble des salariés confrontés à toute forme de risque en relation avec leur santé et sécurité (Code du Travail Art. L. 312-4. Paragraphe 4)
- implication plus active des partenaires sociaux dans les préparations de la phase de démarrage

## COVID-19 : Mission du délégué à la sécurité et à la santé plus vitale que jamais !

Face au déconfinement et au redémarrage des activités économiques, le LCGB revendique en date du 28 avril 2021 un renforcement des droits et une intensification de la formation du délégué à la sécurité et à la santé. Bien que la crise sanitaire actuelle prenne fin un jour, notre comportement social ainsi que les règles de sécurité et les conditions de travail au sein des entreprises devront forcément s'adapter à une nouvelle réalité.

Pour rappel, un délégué à la sécurité et à la santé a pour mission d'observer et de contrôler le milieu du travail et, si nécessaire, a le droit de demander à l'employeur qu'il prenne des mesures appropriées, de façon à pallier tout risque pour les salariés ou à éliminer les sources de danger.

Pour le LCGB, face à ces temps mouvementés, le renforcement de la tâche des délégués à la sécurité et à la santé est primordial et indispensable en vue de faire naître une nouvelle culture de sécurité et d'hygiène au sein du monde du travail. Sans pouvoir concevoir ni l'envergure des répercussions ni le futur déroulement de la pandémie COVID-19, l'assimilation d'un nouveau comportement interprofessionnel par tous les salariés est inévitable afin de réduire au maximum les risques pour notre santé et sécurité.

# LCGB

Dans ce contexte, le LCGB revendique un renforcement légal immédiat du rôle du délégué à la sécurité et à la santé par :

- introduction et mise en pratique immédiate, avec le concours des hautes instances sanitaires, d'une formation supplémentaire au cadre légal, quant aux mesures hygiéniques et protectrices liées à une pandémie. Cette formation doit être obligatoire pour tous les délégués à la sécurité et à la santé actuels et doit être réalisée dans les meilleurs délais au sein des différents centres de formation du pays, tel que le CNFPC, IFSB, Centre de Formation du gardiennage, etc.
- adaptation de la formation de base quant aux mesures hygiéniques et protectrices liées à une pandémie
- suppression de la limite de tournées de contrôle pour les services administratifs lors de situations graves pouvant porter atteinte à la santé et la sécurité, pour également pouvoir veiller à ce que les consignes de sécurité (distanciation de 2 mètres, port du masque, etc.) soient respectées au sein des bureaux
- définition stricte des heures de libération pour l'exercice du mandat afin de donner les moyens nécessaires à la mission de délégué à la sécurité et la santé

Finalement, le LCGB souligne et rappelle l'importance vitale d'une application stricte du droit du délégué à la sécurité de réclamer, comme le prévoit le cadre légal, une intervention immédiate de l'ITM pour le cas où les constatations de risques en réclament la nécessité, sous condition qu'il en informe en même temps le chef de l'entreprise et la délégation du personnel.

# LCGB

## Formations

### **Formation spécifique des délégués à la sécurité et santé au travail pour les secteurs construction et artisanat, industrie, transport et garages**

En collaboration avec l'IFSB (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment), le LCGB a le 12 mai 2016 organisé sa première journée de formation à l'attention de ses délégués à la sécurité et santé au travail. L'objectif de cette formation était d'identifier les risques présents sur chantier, d'élaborer une check-list de contrôle et de rédiger un rapport de visite. La pédagogie s'est articulée entre une alternance de théorie et de pratique. Les 10 délégués ont ainsi pu être informés sur la législation, les notions de dangers, de risques et de mesures de préventions combinés à des exercices pratiques voire une mise en situation réelle avec une visite d'un site. Un certificat de participation LCGB-IFSB a confirmé leur participation à la formation spécifique.

Une formation ciblant les délégués des secteurs commerce, banques et secteurs publics a ensuite été programmée pour le 28 juin 2016, les places étaient strictement limitées.

Le LCGB remercie les responsables IFSB pour la bonne collaboration et le chaleureux accueil dans leurs localités à Bettembourg

### **Catalogue de formation syndical (mise à jour annuelle)**

Introduction en matière de sécurité et de santé au travail (cours de base pour délégués à la sécurité et à la santé)

Sécurité et santé au travail dans le secteur de la construction (cours en langue portugaise axé sur les principes de la VISION ZERO)

La gestion du stress et la prévention de l'épuisement professionnel

### **Webinaire spécifique COVID-19**

Organisation d'un webinaire pour les délégués de la construction et du nettoyage sur les mesures sanitaires, la campagne de vaccination et les autotests, ensemble avec le Ministère du Travail et le Ministère de la Santé

# LCGB

## **Programme d'action adopté par le Congrès fédéral de la fédération LCGB-Construction et Artisanat (3 octobre 2019)**

Définition de 4 axes d'action prioritaires dont l'amélioration de la sécurité et santé au travail avec notamment :

- la promotion et le renforcement de la sécurité au travail afin de mettre en place une stratégie de zéros accidents de travail
- le renforcement du rôle et des missions du délégué à la sécurité afin d'anticiper plus de risques de sécurité et d'éliminer davantage les accidents de travail

## **Programme d'action du LCGB adopté par le 60e Congrès national du LCGB (27 mars 2021)**

Revendications clés :

- l'aménagement du lieu de travail, la santé et le bien-être du salarié à l'ère numérique
- l'adaptation des structures de la médecine du travail
- la révision du cadre légal en matière de maladies professionnelles

# LCGB

## Publications LCGB

Télétravail (avis CES, contient un volet santé-sécurité au travail)

Droit à la déconnexion (avis CES, proposition de compléter les dispositions du Code du Travail sur la santé et sécurité au travail)

Maladies professionnelles (caractéristiques, reconnaissance, prestations, COVID-19), brochure éditée à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

## Publications spécifiques COVID-19

Publication d'une brochure « Guideline COVID » mise à jour régulièrement depuis mars 2020

Publication d'une brochure dédiée spécifiquement aux mesures de protection COVID (mise à jour régulière)

Publications de brochures COVID spécifiques pour les secteurs vulnérables :

- Mesures de protection spécifiques pour la construction et l'artisanat
- Mesures de protection spécifiques pour les commerces
- Mesures de protection spécifique pour la gastronomie

Tract sur les autotests antigéniques rapides au travail



A l'époque de la signature de la charte VISION ZERO, le projet me semblait ambitieux et important. En tant que président du syndicat de la fonction publique, la sécurité, la santé et le bien-être au travail me tiennent évidemment à cœur.

Entretemps, la CGFP a œuvré à sa manière afin de contribuer à améliorer les conditions de travail des agents de l'Etat, notamment à travers ses sous-organisations et en collaboration avec le ministère de la Fonction publique. La gestion de la crise sanitaire, avec l'introduction de la possibilité de faire du télétravail en est l'exemple le plus récent.

Aujourd'hui, en voyant le bilan positif de VISION ZERO, je suis plus que jamais convaincu qu'il faut continuer nos efforts collectifs et la CGFP travaillera encore dans ce sens.

**Romain Wolff, Président de la CGFP**

# CGFP

Comme pour le secteur privé, il incombe à l'employeur de veiller à la sécurité et au bien-être des employés sur le lieu de travail. La CGFP, en tant que syndicat de la fonction publique, est constamment à l'écoute des observations de ses membres afin d'identifier les pistes d'amélioration dans ces domaines et de les communiquer ensuite au Ministère de la Fonction publique.

C'est notamment grâce à l'action de ses sous-organisations que la CGFP peut obtenir les informations nécessaires. Certains groupes professionnels dans la fonction publique sont plus exposés à des accidents de travail. La CGFP a permis d'introduire des programmes de formation nouveaux permettant aux agents d'identifier et mieux gérer les dangers spécifiques à leurs tâches, par exemple pour les agents de police.

# CGFP

L'amélioration du bien-être au travail tient à cœur à la CGFP et depuis la signature de la charte VISION ZERO, plusieurs initiatives ont été mises en place en collaboration avec le Ministère de la Fonction publique pour aller dans ce sens. Ainsi, il a été créé le Service psycho-social de la Fonction publique, qui a pour missions d'aider à prévenir les risques psychosociaux dans la Fonction publique et de rétablir une bonne qualité de vie au travail. Le syndicat a également contribué à l'introduction d'un check-up médical gratuit pour les agents ayant dépassé l'âge de 50 ans.

La CGFP estime que le travail en open space est néfaste pour le bien-être au travail et déplore que ce soit le modèle désormais préconisé dans les administrations, notamment lors de déménagements vers de nouveaux locaux. Il est pourtant démontré que cette formule n'est pas bénéfique pour les travailleurs et le syndicat continue ses efforts afin de trouver des alternatives plus bénéfiques au bien-être des agents publics.

# CGFP

Pendant la période de la crise sanitaire, la CGFP a fait pression pour que le télétravail soit introduit là où il était possible, notamment dans l'enseignement, et ce dès le mois de mars 2020 et sans obstacles bureaucratiques. Le syndicat veille depuis à ce que le retour à la normale se fasse de manière progressive et en veillant à la santé des agents de l'Etat, en préconisant un retour alternant télétravail et travail sur site.

La CGFP estime que la sécurité, la santé et le bien-être au travail sont un dû et continue ses efforts, ensemble avec ses sous-organisations, afin d'encourager l'Etat, l'employeur des agents publics, à continuellement s'améliorer dans ces domaines.

# TÉMOIGNAGES DE PARTENAIRES DE LA VISION ZERO



Roland Bastian  
ArcelorMittal



Patrick Nemry  
IFSB



Christian Strasser  
LALUX Assurances





Pour une entreprise comme ArcelorMittal, la sécurité au travail des salariés et des co-traitants est la première priorité. Et s'il est un domaine dans lequel s'applique le fameux adage « vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage », c'est bien celui de la sécurité au travail ! Car la sécurité n'est jamais un acquis définitif. Elle mérite des efforts constants et permanents.

Mais si la sécurité est une évidence dans une industrie comme la nôtre, les 18 mois qui viennent de s'écouler nous ont rappelé à quel point la santé aussi est essentielle pour permettre aux entreprises d'exercer leur activité. La pandémie a souligné de façon douloureuse que la santé, elle non plus, n'est jamais un bien acquis, et nécessite les efforts de tous. Pour combattre le virus, chacun a dû veiller à se protéger et à protéger les autres.

Cet engagement sans faille est, seul, le garant de la continuité des activités industrielles dans un environnement de travail sûr et sain.

Avec le Forum de la sécurité et de la santé au travail, ArcelorMittal a trouvé un écho à ses préoccupations en la matière et a naturellement répondu présent dès les premières éditions du Forum. Lieu de partage de bonnes pratiques, il offre une plateforme précieuse pour permettre à chaque entreprise de progresser en santé et sécurité. En soutenant la VISION ZERO, ArcelorMittal confirme son attachement à préserver un espace de travail sûr et sain pour tous les salariés.

**Roland Bastian, Directeur Général et Vice-président de ArcelorMittal Luxembourg**



Partenaire du Forum SST dès le premier jour, et convaincu de l'importance de la sécurité et santé au travail pour les salariés du secteur de la construction, l'IFSB développe régulièrement des outils pour les entreprises du secteur afin de les aider à atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale VISION ZERO.

**Patrick Nemry, Chef du département sécurité-engins de l'IFSB**

# LALUX ASSURANCES

**VISION  
ZERO**  
RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS



© MAISON MODERNE

En tant qu'assureur soucieux de la protection et du bien-être de ses clients et de ses employés, LALUX est naturellement engagée en faveur de la sécurité et de la santé en général, et au travail en particulier. En devenant partenaire de la VISION ZERO, nous rendons notre contribution à l'avancement de ces sujets cruciaux au Luxembourg plus concrète encore.

**Christian Strasser, Directeur Général de LALUX Assurances**

**lalux**  
ASSURANCES

Mot des Présidents de l'AAA, de l'UEL et de l'INDR

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. **Conclusion**

Annexes

# 7. CONCLUSION

# EVALUATION DES ACTIVITÉS

Fort engagement des signataires de la Charte nationale avec une panoplie d'actions réalisées dans le cadre de la stratégie nationale VISION ZERO

  
CULTURE DE PRÉVENTION – SENSIBILISATION – FORMATIONS – COMPÉTENCES – GESTION DES RISQUES –  
PLAN D'ACTION – TRAJET – MOBILITÉ – SANTÉ MENTALE – MÉDECINE AU TRAVAIL – INSPECTION –  
BONNES PRATIQUES – GESTION DE LA PANDÉMIE – TÉLÉTRAVAIL

  
  
**MOTS-CLÉS**  
**SIGNATAIRES**  
  
  
  
  


RÉCOMPENSE DES BONNES PERFORMANCES – LEADERSHIP – ORGANISATION – LIEUX DE TRAVAIL SÛRS –  
PARTICIPATION – ENGAGEMENT – BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL – RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

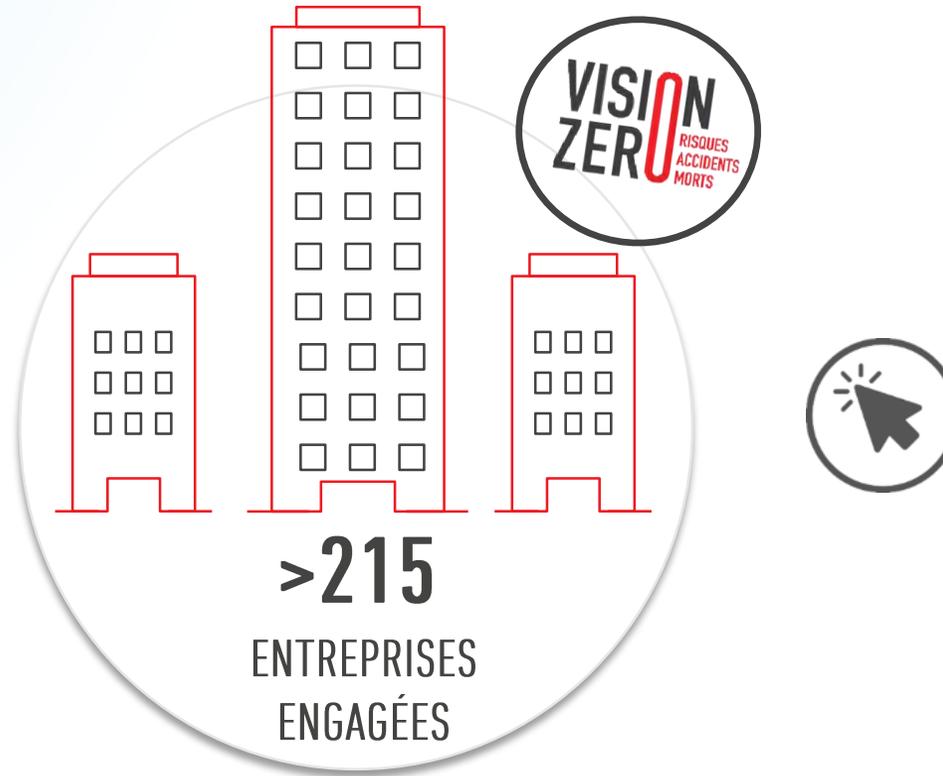


# EVALUATION DES ACTIVITÉS

Fort engagement des entreprises qui ont adhéré à la VISION ZERO via leurs plans d'action

**VISION  
ZER0** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

Entreprise engagée 



# EVALUATION DES ACTIVITÉS

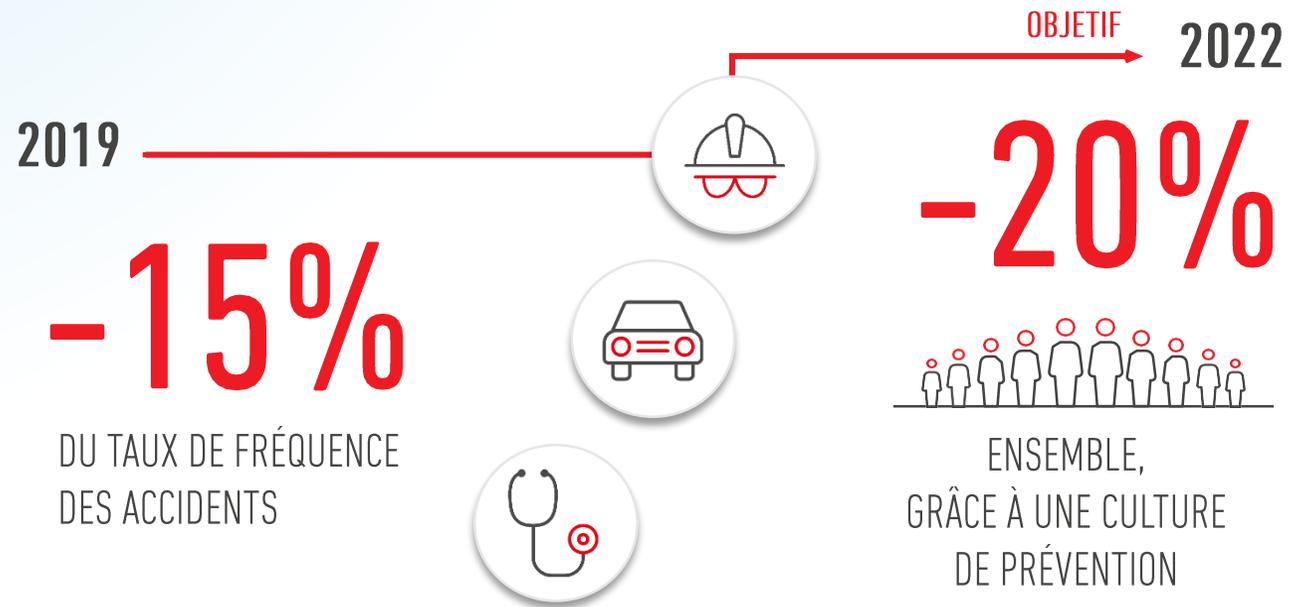
## Bilan d'activités bien rempli des initiateurs de la VISION ZERO (AAA, UEL, INDR)

- Lancement de 2 campagnes cross-médias
- Mise en place d'un nouveau site Internet ([www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)) et animation régulière des réseaux sociaux
- Mise à disposition de nouveaux guides, formations et infographies autour des 7 règles d'or de la VISION ZERO
- Forum SST : 2 grandes éditions avec exposants et workshops, 2 conférences et la 1<sup>ère</sup> conférence digitale
- Prix national SST : 2 remises décernées par 3 Ministres avec en tout 10 lauréats
- Conférences nationales et internationales: une vingtaine de présentations de la stratégie nationale VISION ZERO et de sa boîte à outils; co-organisation de 6 conférences
- Co-organisation de la Semaine sécurité-santé – Secteur de la construction en 2017
- Revalorisation de la campagne « Trajet, sécurisons-le ! »
- Offre élargie de conseil SST & ESR aux entreprises
- Labels SGS et ESR: conseil personnalisé aux entreprises avec en tout plus de 260 entreprises labellisées
- Réalisation de nouveaux supports de prévention (publications, recommandations de prévention, et vidéos); révision de nombreuses publications
- Mise en place et gestion du système bonus-malus par l'AAA

# EVOLUTION DES CHIFFRES-CLÉS

Un des objectifs de la Charte nationale est d'atteindre une diminution de 20% du taux de fréquence national en 2022, tous secteurs confondus, des accidents liés au travail par rapport à 2014.

En 2019, une diminution prometteuse de 15% a déjà été réalisée.



# CONTINUATION DE LA VISION ZERO

La Charte nationale arrivant à terme, les trois initiateurs (AAA, UEL et INDR) se sont engagés à poursuivre la stratégie nationale VISION ZERO :

Lors du prochain Forum SST, le 26 octobre 2022, une nouvelle charte (2023-2030) pour les partenaires nationaux et les entreprises sera présentée.

Un plan d'action commun des initiateurs sera élaboré en dirigeant un effort particulier aux secteurs à risques.

**ENSEMBLE, GRÂCE À UNE CULTURE  
DE PRÉVENTION !**

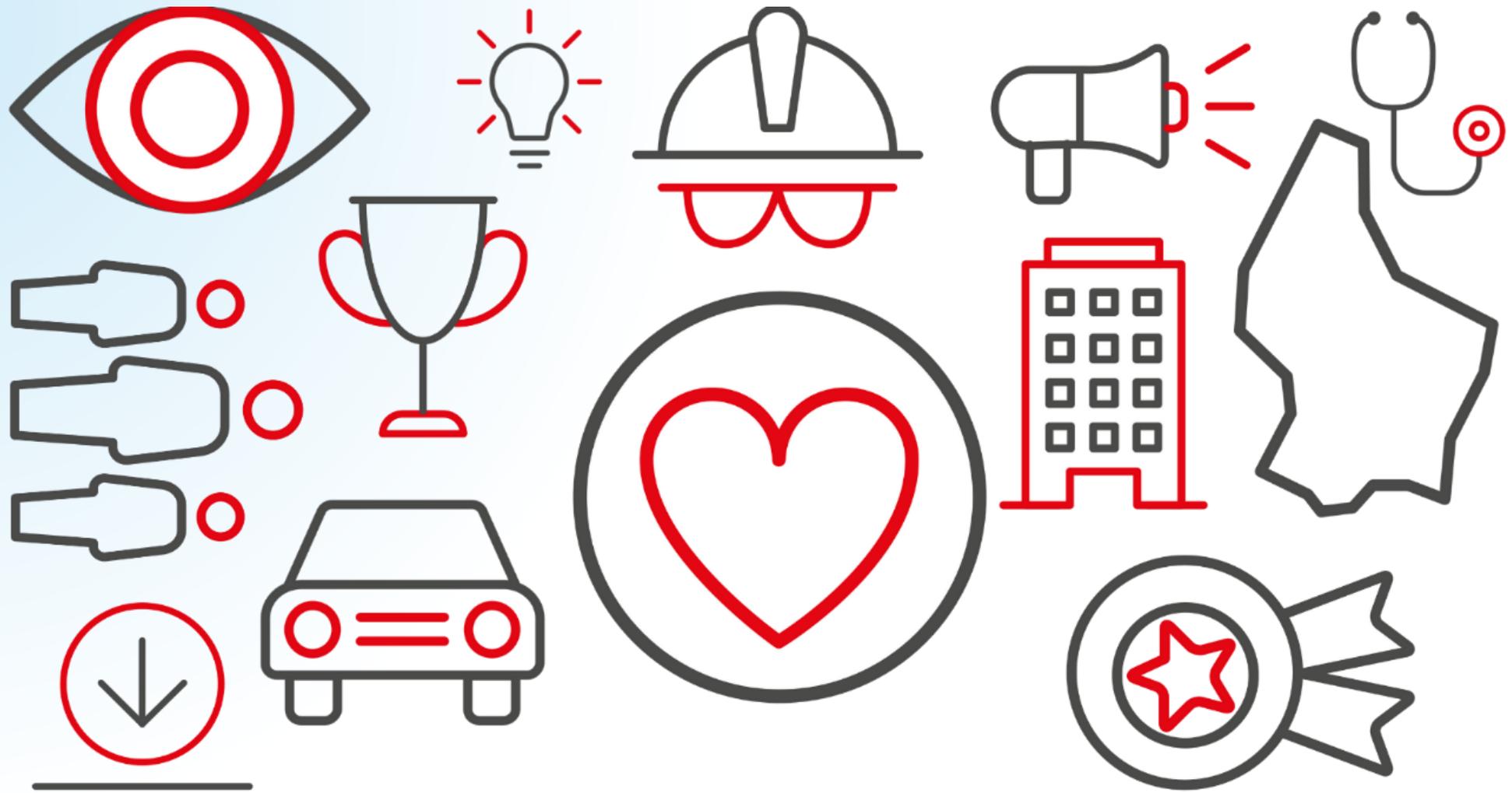
# REMERCIEMENTS

Les initiateurs tiennent à remercier tous les acteurs impliqués dans la stratégie nationale qui par leur engagement ont fortement contribué au succès de la VISION ZERO, et notamment :

L'ensemble des décideurs, des travailleurs désignés, des délégués à la sécurité et plus généralement de tous les salariés impliqués

- Les signataires de la Charte nationale
- Les partenaires nationaux du Forum, du Prix et de la VISION ZERO
- Les entreprises labellisées et les entreprises engagées
- Les différents prestataires dans le cadre de la VISION ZERO (agences, fournisseurs,...)
- L'ensemble de l'équipe opérationnelle

**Sécurité-Santé au travail. Tous concernés !**



**MERCI**

## Mot des Présidents de l'AAA, de l'UEL et de l'INDR

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

## **Annexes**

- Mot des Présidents de l'AAA, l'UEL et l'INDR
- Informations supplémentaires sur les initiateurs de la VISION ZERO

# ANNEXES

Mot des Présidents de l'AAA, de l'UEL et de l'INDR

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

- Mot des Présidents de l'AAA, l'UEL et l'INDR
- Informations supplémentaires sur les initiateurs de la VISION ZERO

**VISION  
ZERO**  
RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

# Mot des Présidents de l'AAA, l'UEL et l'INDR

# MOT DES PRÉSIDENTS DE L'AAA, DE L'UEL ET DE L'INDR



Claude Seywert  
Président de l'AAA



Michel Reckinger  
Président de l'UEL



Marc Lauer  
Président de l'INDR



# MOT DES PRÉSIDENTS DE L'AAA, DE L'UEL ET DE L'INDR

Depuis 2003, l'Association d'assurance accident (AAA), l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), rejoint plus tard par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), ont uni leurs forces pour lutter contre les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles. Ils ont à cette fin organisé de nombreux événements de sensibilisation auprès des entreprises et de leurs dirigeants, des cadres dirigeants, des travailleurs désignés, des délégués à la sécurité et des salariés tout court.

Au cours des années, et grâce à l'apport de nos partenaires de marque, le Forum national de sécurité et de santé au travail est devenu le rendez-vous incontournable des acteurs de sécurité-santé au travail au Luxembourg et dans la Grande Région. Il promeut en effet le transfert d'excellence, la diffusion de solutions concrètes et la mise à disposition d'outils permettant aux entreprises, plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises, de transposer dans la pratique les enseignements recueillis.



# MOT DES PRÉSIDENTS DE L'AAA, DE L'UEL ET DE L'INDR

Alors que le taux de fréquence des accidents du travail et de trajet par 100 salariés travaillant à plein temps étaient en stagnation depuis quelques années, se situant à 5,37 en 2014, les initiateurs ont voulu aller plus loin. En effet, pour les initiateurs, aucune situation de danger, aucun risque, ne sont acceptables sur le lieu du travail. Conscients que derrière chaque chiffre, se cache un drame humain, un avenir compromis, des rêves brisés, l'éradication des souffrances humaines causées par les accidents du travail est le seul objectif possible. Lorsqu'il s'agit de protéger les salariés en termes de sécurité et de santé, il n'y a pas de compromis possible.

Dans le but d'infléchir davantage la courbe des accidents du travail et de cibler prioritairement les accidents entraînant des blessures graves et mortelles, les initiateurs ont lancé la stratégie nationale VISION ZERO en 2016, à l'occasion de la 10ème édition du Forum. Rejointe par six ministères et les trois syndicats nationaux, elle transmet un signal fort de responsabilité individuelle et collective partagée. La VISION ZERO est une démarche d'amélioration continue qui vise à encore mieux sensibiliser et former nos salariés à un comportement sûr et responsable et fait appel au leadership de nos dirigeants d'entreprises.



# MOT DES PRÉSIDENTS DE L'AAA, DE L'UEL ET DE L'INDR

Appuyée sur des recommandations de prévention, la VISION ZERO a généralisé le principe que tout accident du travail est évitable. Les 7 règles d'or offrent un fil conducteur à toute entreprise souhaitant mettre en œuvre une culture de prévention. Plus de 215 entreprises se sont engagées dans la VISION ZERO depuis le lancement de la stratégie, contribuant ainsi à l'effort national.

La VISION ZERO a aussi été l'occasion pour les trois ministères de la sécurité sociale, de la santé et du travail et de l'emploi, de s'unir pour organiser le Prix national sécurité-santé au travail, qui vise à récompenser des initiatives innovantes d'entreprises en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail. Une dizaine d'entreprises ont été primées et leurs bonnes pratiques mises en valeur.

Les vastes campagnes cross-médias, lancées en 2017 et en 2021-22, poursuivent l'ambition de toucher autant de personnes que possible et de les sensibiliser à une culture de prévention.

Ce bilan intermédiaire de la VISION ZERO, dont une infographie résume les grandes lignes, a été dressé en vue de revenir sur les actions mises en œuvre, d'en évaluer les résultats et d'ouvrir de nouvelles perspectives.



# MOT DES PRÉSIDENTS DE L'AAA, DE L'UEL ET DE L'INDR

Nul doute que la dynamique impulsée par la VISION ZERO doit être continuée, tout en s'ouvrant à de nouveaux partenaires nationaux, pour contribuer à la réduction continue du nombre d'accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles. Les initiateurs ont amorcé une analyse sectorielle des accidents du travail et se proposent d'accompagner davantage les secteurs les plus à risque dans les années à venir.

Enfin, il est indéniable que la sécurité et la santé au travail doivent être vécues comme un investissement de l'entreprise et non pas comme un coût, pour la simple raison qu'une bonne prévention du risque est facile à mettre en place, peu coûteuse et assure un retour sur investissement qui dépasse tout autre investissement dans le domaine de la santé publique. Ainsi, il est moins coûteux et plus facile de maintenir un salarié à l'emploi plutôt que de le réinsérer lorsqu'il a perdu son lien d'emploi. L'entreprise a ici tout à gagner car elle peut elle-même contribuer à éviter des situations d'absentéisme de longue durée et donc de perte économique importante. De nombreuses entreprises l'ont compris.

**Le slogan « Ensemble, grâce à une culture de prévention » conserve toute sa valeur.  
Continuons tous ensemble dans cette direction!**



**Claude Seywert**  
Président de l'AAA



**Michel Reckinger**  
Président de l'UEL



**Marc Lauer**  
Président de l'INDR



Mot des Présidents de l'AAA, de l'UEL et de l'INDR

1. Stratégie nationale VISION ZERO
2. Bonnes pratiques et communication avec les entreprises
3. Outils à disposition des entreprises
4. Système bonus-malus de l'AAA
5. Evolution des chiffres-clés
6. Actions et témoignages des signataires de la Charte nationale et des partenaires
7. Conclusion

Annexes

- Mot des Présidents de l'AAA, l'UEL et l'INDR
- Informations supplémentaires sur les initiateurs de la VISION ZERO

**VISION  
ZERO**  
RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

# INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INITIATEURS DE LA VISION ZERO

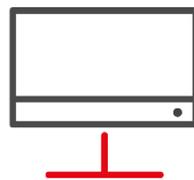
# INITIATEURS DE LA VISION ZERO – AAA

L'Association d'assurance accident (AAA) est un établissement public chargé de la prévention et l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Créée par le législateur en 1902, l'AAA est placée sous la tutelle du Ministère de la Sécurité sociale et est gérée par un conseil d'administration.

Les services administratifs, assurant les relations avec les employeurs et les assurés, sont :

- Le service « Prévention »
- Le service « Prestations »



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité sociale

# INITIATEURS DE LA VISION ZERO – AAA

## Mission

Prévention et indemnisation des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles

## Vision

L'AAA vise à garantir un service public de qualité répondant à la législation en vigueur.

L'AAA s'engage dans une démarche d'écoute et de satisfaction des usagers, dans laquelle chaque collaborateur est impliqué

## Valeurs

La transparence, l'accessibilité et l'intelligibilité: communication d'une information de qualité et complète, ce qui suppose qu'elle soit juste, contextuelle, facilement accessible et compréhensible

L'éthique: traitement de tous les usagers avec respect en leur assurant des services courtois, diligents et équitables.

L'implication du personnel: reconnaissance du fait que chaque agent a son rôle à jouer dans les missions de l'AAA



Abonnez-vous à la newsletter de l'AAA





# INITIATEURS DE LA VISION ZERO – UEL

## Mission

L'UEL œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent.

Elle agit pour une économie attractive pour les investisseurs et les talents.

Pour accomplir sa mission, l'UEL anime des groupes de travail et des échanges avec ses organisations membres sur les grands sujets interprofessionnels. Elle présente ainsi des positions communes aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux sur ces sujets qu'ils pourront ensuite discuter ensemble.

## Valeurs

Les initiatives développées par l'UEL sont fondées sur les valeurs de l'économie sociale de marché, du développement durable, de l'éthique d'entreprise, de la bonne gouvernance et de la concertation.



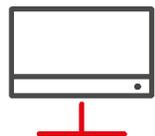
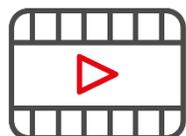
# INITIATEURS DE LA VISION ZERO – INDR

Acteur de référence de la RSE au Luxembourg, l'INDR a deux pôles d'activité : promouvoir la RSE au Luxembourg et offrir un accompagnement complet aux entreprises.

L'INDR est le centre de compétence qui assure la veille des connaissances en matière de RSE, réunit les principaux acteurs de la RSE et élabore des recommandations pour les entreprises et les autres parties prenantes.

L'INDR promeut auprès des entreprises la stratégie nationale ESR-ENTREPRISE RESPONSABLE qui se décline en 3 services:

- Sensibilisation basée sur les avantages concrets de la RSE
- Évaluation en ligne à travers le Guide ESR
- Valorisation du comportement responsable par l'obtention du label ESR



**ENTREPRISE  
RESPONSABLE**

Stratégie RSE | Gouvernance | Social | Environnement

# INITIATEURS DE LA VISION ZERO – INDR

## Mission

Guider les entreprises luxembourgeoises dans l'adoption de la RSE afin qu'elles contribuent au développement durable et améliorent leur compétitivité et leur image

## Vision

Les entreprises au Luxembourg font preuve d'un comportement responsable en intégrant le développement durable dans leur stratégie

## Valeurs

Responsabilité, transparence, proactivité, efficacité, amélioration continue et partage



[Abonnez-vous à la newsletter de l'INDR](#)



# VISION ZERO

RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

Sécurité-Santé au travail. **Tous concernés!**

[VISIONZERO.LU](http://VISIONZERO.LU)



[PREVENTION.AAA@SECU.LU](mailto:PREVENTION.AAA@SECU.LU)

(+352) 26 19 15 - 2201